

**Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »
FICHE DE PROJET - OPERATION**

Commune : Ixelles

Date : 03/06/2022

Numéro et nom du projet : 1.1A _ Aménagement du Centre urbain d'expression et de création

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 1er - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

2° actions ou opérations de financement et de subvention d'infrastructures sportives et culturelles de quartier y compris à l'intérieur des espaces publics, notamment par la mise en œuvre d'équipements publics d'extérieur.

à titre secondaire :

§ 1er - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions et opérations permettant de transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la création de salons urbains et de parklets ou les opérations en lien avec un plan lumière ;

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles

Chaussée d'Ixelles 168

1050 Ixelles

Tél. : 02 515 61 11

Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine

Forme juridique : pouvoir local

Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles

Personne de contact : Sophie Commerce

Tél. : 02 643 59 76

E-mail : sophie.commerce@ixelles.brussels

Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

B. CONCEPTION DU PROJET

3. Description brève du projet :

Acquisition du bâtiment, en vue de sa rénovation légère, avec ses jardins dans le coteau entre l'avenue de la Couronne et la rue Gray, en vue de son aménagement pour la création d'un équipement public dédié à l'expression et à la création. Toute la surface plancher existante (soit les 5 niveaux totalisant près de 495 m²) serait exploitée ; les fonctions potentiellement les plus génératrices de bruits (espace danse, espace musique) seraient installées dans les deux niveaux inférieurs (sous le pont de la Couronne) pour minimiser l'impact sur le voisinage, en profitant de l'enclavement majeur du site de l'Entre-Deux-Ponts.

L'aménagement du jardin, encore à financer, est décrit dans une fiche-projet distincte : 1.1 B Travaux d'aménagements des jardins du Centre urbain d'expression et de création

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

L'origine du projet du Centre urbain d'expression et de création est double. D'une part, la nature du projet rencontre une problématique sociale affirmée, en se proposant de favoriser l'inclusion sociale de publics fragilisés économiquement et socialement. D'autre part, la localisation de son installation rencontre une problématique ancienne en termes de rénovation urbaine stricto sensu à Ixelles, en se proposant de travailler sur la rupture urbaine de l'Entre-Deux-Ponts.

Un des objectifs de la revitalisation urbaine à Bruxelles est de faire société, ce qu'on peut illustrer comme le fait de vouloir rassembler des Bruxellois dans divers projets, indépendamment de leurs caractéristiques sociales, économiques, et culturelles. Durant la dernière décennie, de nombreux événements marquants ont montré que beaucoup devait encore être fait en la matière, beaucoup de Bruxellois demeurant très peu en contact avec l'ensemble de la société. En particulier, beaucoup de jeunes Bruxellois peinent encore à s'insérer sur un marché du travail aujourd'hui très concurrentiel. Mais la problématique est similaire pour d'autres publics fragilisés : personnes précarisées, minorités, etc.

Le projet de Centre urbain d'expression et de création se propose d'agir sur les thématiques de la cohésion sociale et de l'inclusion sociale, en utilisant le sport et la culture comme des leviers. En particulier, pour répondre au relatif repli social et à la difficile insertion professionnelle de beaucoup de jeunes entre 16 et 29 ans, mais aussi pour offrir des

possibilités plus grandes d'intégration des personnes précarisées, le projet pourra leur permettre d'utiliser gratuitement du matériel de sport, de musique et de danse, pour développer, seul ou en groupe, des projets personnels qu'ils auront définis. Ce faisant, du lien sera créé entre eux et des compétences seront développées, ce qui pourra à terme être valorisé professionnellement.

Un indicateur tangible de la pertinence d'une infrastructure dédiée à ces publics fragilisés est l'impossibilité actuelle pour la Maison de Quartier Malibran et la Maison de la Solidarité de rencontrer les demandes de location d'espaces, souvent venant de ces publics, pour y organiser des activités culturelles diverses.

Les abords du pont de la Couronne et du pont ferroviaire voisin constituent un point d'attention de la Commune d'Ixelles en termes de rénovation urbaine depuis de nombreuses années. Le pont de la Couronne relie le Haut d'Ixelles au Sud d'Ixelles en enjambant la vallée du Maelbeek que la rue Gray suit. Le pont ferroviaire voisin permet au train de cheminer entre Ixelles et Etterbeek au sud de la gare de Luxembourg en direction de Watermael-Boitsfort. Cet ensemble d'ingénierie met en évidence la séparation entre deux quartiers aux sociologies distinctes : des quartiers plutôt résidentiels, aisés et « secs » au niveau de l'avenue de la Couronne et des quartiers plutôt industriels, populaires et « mouillés » (humidité du Maelbeek) au niveau de la rue Gray. Cet ensemble d'ingénierie a aussi généré un espace interstitiel entre les ponts, l'Entre-Deux-Ponts, en soi assez moribond, et qui a, en outre, accentué le différentiel entre le haut et le bas, la réalité du bas étant dégradée par la coupure symbolique de la rue Gray provoquée par l'Entre-Deux-Ponts en un tronçon côté Flagey et un tronçon côté place Jourdan.

Dans l'objectif de résoudre ce problème urbanistique ixellois, de nombreux projets de rénovation urbaine ont été mis en place ces dernières années dans le quartier. Actuellement au stade de la conception dans le cadre d'un financement Beliris initié par le Contrat de Quartier Maelbeek, le projet de l'Entre-Deux-Ponts vise le développement à terme d'un pôle mixte économie sociale et horeca solidaire dans le socle de la maison de retraite et l'installation d'un ascenseur urbain (piéton, vélo) au droit de la maison de retraite. Avant, des financements contrats de quartier ont permis la création des jardins Gray-Couronne sur le talus du pont de la Couronne côté Flagey et la mise-en-place d'un escalier public entre l'avenue de la Couronne et la rue Gray. Chacun de ces projets localisés sur ce site renforcera les autres, contribuant à faire de ce lieu un véritable pôle attractif, ce qui permettra d'enrayer de manière pérenne la rupture urbaine.

Néanmoins, pour résoudre ce problème urbanistique ixellois majeur, il en faudra plus, et une opération Politique de la Ville axe 2 2021-2025 travaillant entre le front bâti de la maison avenue de la Couronne 40 et le trottoir côté nord de la rue Gray dans l'Entre-Deux-Ponts pourrait apporter aussi des bénéfices urbains substantiels. C'est dans cet optique que le présent projet propose que l'ensemble de cet espace bâti et non bâti soit requalifié en équipement public avec espace vert, et qu'une entrée sur la rue Gray depuis ce projet au niveau de l'Entre-Deux-Ponts soit ouverte.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI ☐ NON ☒

Le projet de Centre urbain d'expression et de création constitue un projet hybride, une sorte de « tiers-lieu culturel ».

- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune ? :

☐ OUI ☒ NON

5. Le projet est-il lié à une action ?

Le projet de Centre urbain d'expression et de création (présent) est lié à l'action qui permettra de le faire fonctionner durant la période d'exécution de la Politique de la Ville axe 2 2021-2025 : projet 1.2. Cette action prévoit un démarrage dès le commencement de la période d'exécution du Centre urbain d'expression et de création et sa continuation pendant les travaux, selon des modalités à déterminer.

6. Public visé :

Le projet vise tous les publics, qui n'ont pas accès facilement à des moyens socio-culturels et sportifs, désireux, seuls ou en groupe, de pratiquer et de participer à des activités culturelles, artistiques ou sportives, en particulier les jeunes entre 16 et 29 ans issus de milieux défavorisés, les étudiants fragiles économiquement, etc., tout en favorisant la rencontre tous publics.

Le projet pourra toucher un public plus jeune à partir de 12 ans et leur famille dans un objectif général de mixité, d'inclusion et d'insertion sociale.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.), en des rencontres directes et spécifiques avec les représentants et organisations rassemblant les publics cibles prioritaires à Ixelles.

7. Information technique sur le projet :

- La situation à l'échelle du quartier et la localisation dans l'îlot :

A l'échelle du quartier et d'Ixelles :

Le projet se situe au croisement de l'axe Trône Couronne, qui structure selon une direction nord-sud les quartiers est d'Ixelles, et de l'axe de la vallée du Maelbeek. La maison et le jardin peuvent être vus comme un trait d'union entre ces deux axes, dont les développés se font sur deux plans différents, la rue Gray qui figure le fond de la vallée du Maelbeek se déployant 18 mètres en contrebas de l'avenue de la Couronne qui l'enjambe au pont de la Couronne.

Au niveau du quartier en tant que tel, le projet a un pied dans le Haut d'Ixelles – la maison qui donne avenue de la Couronne – et un pied dans le quartier Gray – le jardin dont le mur d'enceinte inférieur est longé par la rue Gray au niveau du site de l'Entre-Deux-Ponts.

A l'échelle de l'ilot :

Le projet se situe dans un îlot délimité par la rue Gray, l'avenue de la Couronne, la rue du Sceptre, et la ligne de chemin de fer Bruxelles Namur. Il est localisé à son extrémité sud-ouest, là où la surface du sol chute dans la vallée du Maelbeek en suivant un coteau assez abrupt.

- Une photo aérienne :



- L'adresse exacte et son numéro parcelle cadastrale :

Adresse : avenue de la Couronne 40, 1050 Ixelles

Parcelles cadastrales : 101G3

- Une photo récente :



- La situation de droit :

PRAS : zone mixte ; ZICHEE pour la partie bâtie (avenue de la Couronne)

▪ L'état actuel du projet :

type de bien : hôtel de maître, maison d'architecte

date de construction : 1893-1895

architecte : M. Bisschops, dans un style néo-renaissance flamande

La maison, qui n'est pas classée, présente des dimensions généreuses, avec de belles hauteurs sous plafond, ceci malgré la taille relativement modeste des différentes pièces, qui sont réparties sur plusieurs étages et selon un compartimentage important. De fait, la maison en situation existante constitue une maison bruxelloise conçue pour un usage résidentiel. Elle nécessitera une restructuration ad hoc pour pouvoir y développer le projet et permettre son fonctionnement optimal.

Le bâtiment présente un bon état d'entretien général, ayant été l'objet d'une rénovation importante au début des années 2000 dans le respect de son architecture originelle.

Le bâtiment a été occupé par le propriétaire jusqu'à sa vente en mars 2021, et le dernier locataire (studio au deuxième étage) a quitté les lieux courant du mois d'octobre 2021.

Une convention de mise à disposition temporaire a été conclue avec l'ASBL « Le Refuge », pour une période –prolongeable- de 6 mois à partir de mars 2022 de manière à valoriser les espaces disponibles, pour éviter que le bâtiment reste entièrement vide et le préserver du risque de squat.

▪ Le gabarit et la surface :

gabarit : 5 niveaux (4 niveaux côté gauche ; 5 niveaux côté droit)

largeur de la façade : 11,50 m

surface bâtie au sol (parcelle bâtie 101G3) : 130 m²

surface plancher estimée (parcelle bâtie 101G3) : 495 m²

surface jardin (parcelle jardin 101F4): 1.200 m² (dont 120 m² de terrasse)

▪ Le type d'opération :

L'opération vise la mise en conformité et la rénovation légère du bâtiment, ainsi que les études liées à l'aménagement de ses jardins dans le coteau entre l'avenue de la Couronne et la rue Gray, pour y développer le Centre urbain d'expression et de création et un espace vert à vocation publique.

▪ Introduction d'un permis : ☒ OUI ☐ NON

Pour réaliser le projet, un nouveau permis d'urbanisme sera nécessaire.

▪ Le programme proposé :

Type de locaux permettant :

- des activités modulables ;
- des espaces pour l'expression socio-culturelle, artistique et sportive douce ;
- des espaces d'accueil, de rencontres, d'échanges, de débat.

L'esprit architectural du lieu sera volontairement « urbain », soit moderne, ouvert, modulable et polyvalent.

L'isolement relatif du bâtiment – en bout de rang bâti et se déployant dans une pente – sera intéressant du point de vue des nuisances sonores.

Seront organisées dans le Centre urbain d'expression et de création différentes activités axées sur le sport et la culture, en plus d'une possibilité d'utiliser librement des espaces et du matériel, et de la présence d'espaces dédiés aux rencontres/débats et à la participation citoyenne.

La programmation du Centre urbain d'expression et de création se composera de cinq volets principaux, en plus des parties techniques :

1- un volet SALON ouvert à tous sans conditions, et particulièrement aux 16-29 ans, offrant un accueil bienveillant, qualitatif et libre. L'aménagement du lieu devra cultiver un côté salon, permettant par le confort et l'absence de contraintes une appropriation par le public. Y seront mis à disposition de la documentation et des ordinateurs ;

2- un volet LIEU D'EXPRESSION pour les activités d'expressions corporelle et socio-culturelle, organisées sur plusieurs salles. Ces espaces permettront autant l'activité libre que l'activité encadrée par des associations partenaires. Pour ce faire, différents coins ad hoc pour différentes disciplines seront aménagés ;

A termes, les activités seront :

- expression corporelle : yoga, tai-chi, pilates, etc. ;
- activités socio-culturelles, avec des salles dédiées à l'initiation et à la répétition pour le théâtre, la danse, la musique, et avec des salles dédiées aux activités de créations audiovisuelles (vidéos, radio, etc.) ;

3- un volet DEBATS ET RENCONTRES pour organiser des rencontres et débats. Ce sous-espace pourra servir pour (1) des rencontres-débats ouvertes sur les quartiers, (2) des réunions d'associations locales, (3) des soirées cinéma avec débat, cafés philosophiques, etc. ;

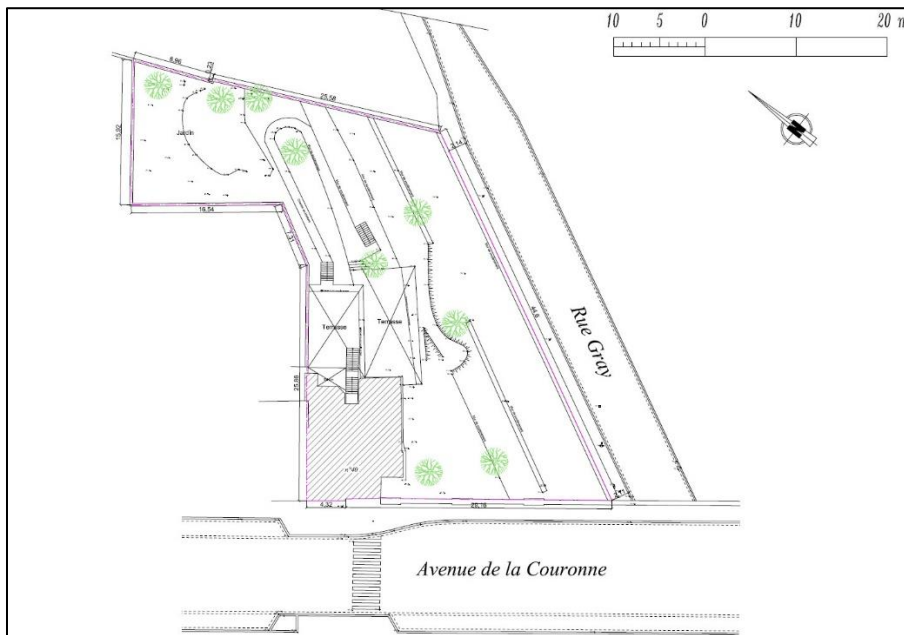
4- une partie CUISINE OUVERTE pour pouvoir y organiser des ateliers ;

5- un volet ENTRETIENS comprenant quelques petites salles, pour pouvoir organiser des entretiens individualisés ;

6- des locaux techniques : toilettes, réfectoire, bureaux administratifs, espaces de circulations, chaufferie ;

Un enjeu pour le bureau d'études consistera à développer cette programmation complexe dans l'architecture compartimentée de l'hôtel de maître. En outre, la question de la gestion dans les différents sous-espaces constituera un point d'attention. On peut imaginer que certains sous-espaces et certains étages ne seront accessibles que via réservations préalables, au moyen de l'utilisation d'un système d'accès.

- Une esquisse d'intention sous forme d'axonométrie, plans ... ;



Plan de mesurage des parcelles en projet (bureau Delvoye, 2015).

- Le type de propriétaire :

La Commune est devenue propriétaire du bâtiment en mars 2021.

8. Le site du projet est-il facilement accessible ? si oui par quels moyens ? Qu'allez-vous entreprendre pour améliorer l'accessibilité du site ?

Le site du projet est très facilement accessible en transports publics, avec, dans un rayon de 150 mètres, du côté de l'entrée avenue de la Couronne, les arrêts des bus 95, 38 et 60, et du côté de la rue Gray, le bus 59, soit un ensemble de bus qui permet de rayonner dans toutes les directions et avec de bonnes fréquences.

Par ailleurs, la halte SNCB Gerموir, la gare principale de Bruxelles Luxembourg et le gros hub de transports publics bruxellois de Flagey, sont à quelques centaines de mètres du site du projet.

Au niveau mobilité vélo, le site se trouve au croisement, mais sur deux plans différents, des itinéraires cyclables 5 (axe Trône Couronne) et M (axe Gray de Flagey à Jourdan). Cette infrastructure est en outre complétée par un point vélo installée gare de Luxembourg.

Pour les piétons, le site du projet est suffisamment central et installé dans les quartiers denses du Haut d'Ixelles pour permettre de rayonner confortablement dans toutes les directions à pied et de rejoindre aisément de nombreux pôles urbains proches (Gerموir, Flagey, place F. Cocq, porte de Namur, Luxembourg, etc.). Ceci est d'autant plus juste que l'ambition politique d'améliorer les cheminements dans le Haut d'Ixelles est réelle, tant au niveau régional (plan Good Move) qu'au niveau communal (PAV).

Concernant les éventuels déplacements en voiture liés au site du projet, son excellente localisation donne sur l'axe Trône-Couronne d'un côté, et sur la rue Gray d'un autre côté.

Le projet voisin de l'Entre-Deux-Ponts avec entre autres l'installation d'un ascenseur piéton et vélo entre la rue Gray et l'avenue de la Couronne confortera encore davantage cette bonne accessibilité dans les années à venir.

9. Allez-vous réaliser de la participation citoyenne ? ¹

Il n'est pas prévu d'organiser davantage de participation citoyenne pour ce projet que ce qui est prévu dans le cadre légal lié à la demande de permis d'urbanisme. Toutefois, le projet global (opération et action) impliquera, pour réussir, la prise de contacts nombreux avec divers acteurs ixellois actifs sur ces thématiques, en particulier aux moments de l'élaboration du plan de gestion du Centre urbain d'expression et de création et du démarrage du projet 1.2 en lien – fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création. D'ailleurs, une plateforme de concertation pourrait être mise en place dans le cadre du développement du projet ; en réunissant des représentants des acteurs ixellois actifs sur les thématiques du Centre urbain d'expression et de création, cette plateforme permettrait de créer du lien entre le Centre urbain d'expression et de création et les quartiers et de rendre sa programmation et sa gestion la plus utile aux publics ixellois.

10. Impacts attendus:

A long terme, on peut attendre des impacts du développement du projet de Centre urbain d'expression et de création sur deux plans :

- sur le plan de la cohésion sociale : le Centre urbain d'expression et de création permettra à des habitants d'Ixelles de sortir de leur isolement, à progressivement s'autonomiser dans la réalisation d'un projet, parfois collectif, et ce faisant, il facilitera l'inclusion sociale de nombreuses personnes et les soutiendra dans leur intégration sociale voire dans leur transition vers l'emploi ;
- sur le plan de la rénovation urbaine stricto sensu : le projet créera un nouveau lieu emblématique de la présence publique à Ixelles, à destination des publics fragilisés et avec une très bonne visibilité.

11. Dans la conception de votre projet, quelle démarche allez-vous mettre en œuvre pour que le projet soit inclusif ?

L'inclusion sociale constitue fondamentalement l'objectif primordial du projet.

Au niveau genre, tant par la non-spécialisation de l'offre mise à disposition, que par un contrôle social recherché maximal dans l'architecture, que par le choix des activités et des sports, et de pratiques socio-culturelles organisées ou rendues possibles dans le lieu, le Centre urbain d'expression et de création constituera un espace au moins autant destiné aux femmes qu'aux hommes. Le cahier des charges du bureau d'études en charge de la rénovation mais aussi les

activités qui prendront place dans le lieu fonctionnel garantiront ce caractère non-genré volontaire.

Etant donné l'architecture de la maison et la topographie des deux parcelles, et dans la volonté de respecter la situation existante qualitative, l'accessibilité complète au PMR de l'ensemble de l'infrastructure n'est pas envisageable. Toutefois, le bureau d'étude mandaté travaillera sur une amélioration de cette accessibilité.

12. Comment inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition climatique et de ville durable ?

Évolutivité

- Les différents espaces du Centre urbain d'expression et de création seront adaptables selon des changements de contexte : gestion du Centre urbain d'expression et de création, affectation.

Acoustique

- Les sources de bruit et de vibrations, de l'extérieur vers le projet et du projet vers l'extérieur, seront prises en compte dans l'organisation de la maison et du jardin. Des dispositions sont prises pour compenser les nuisances, le cas échéant.

13. Prévoyez-vous une occupation temporaire ou transitoire ?

Le bâtiment a été acquis par la Commune en mars 2021. Dans ce cadre et conformément au planning du subsidé PDV2 2021-2025, les travaux de rénovation et d'aménagement de la maison Couronne 40 commenceront vraisemblablement début 2025. Dans ce contexte, dès l'automne 2022, le projet final sera préfiguré sur site dans le cadre d'occupations temporaires organisées par le futur coordinateur du Centre urbain d'expression et de création (voir projet *1.2 fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création*).

En phase temporaire, la programmation sera similaire au projet de Centre définitif, mais se déroulera sur un espace réduit.

De plus, le studio du deuxième étage est mis à disposition de l'ASBL « Le Refuge », pour une période –prolongeable- de 6 mois à partir de mars 2022.

14. Méthode d'évaluation envisagée :

Indicateurs de résultats :

Phase transitoire	Phase définitive (après travaux)
Nombre de salles / terrains et types de sports / activités socioculturelles pouvant être pratiqués, avec comme objectif d'arriver à la répartition suivante :	Nombre de salles / terrains et types de sports / activités socioculturelles pouvant être pratiqués, avec comme objectif d'arriver à la répartition suivante :

Sous-sol -2 : 2 salles de petite taille pour activités musicales ou informatiques (14 m² et 6 m²) Sous-sol -1 : une salle polyvalente (25 m²), 2 salles de plus petite taille (15 m² chacune) et sanitaires, locaux techniques RDC : salle polyvalente avec extension (17,5m² + 26,5 m²), SAM (19,5 m²) et cuisine.	Sous-sol -2 : 2 salles de petite taille pour activités musicales ou informatiques (14 m² et 6 m²) Sous-sol -1 : une salle polyvalente (25 m²), 2 salles de plus petite taille (15 m² chacune) et sanitaires, locaux techniques RDC : salle polyvalente avec extension (17,5m² + 26,5 m²), SAM (19,5 m²) et cuisine, 1er Etage : 2 bureaux pour l'équipe du Centre (17,5 m² + 14,5 m²), salle polyvalente (28 m²), sanitaires. 2e étage : salle polyvalente 47 m²
	Superficie de bâtiment en m² rénovés, avec comme objectif de rénover l'ensemble du bâtiment, c'est-à-dire les 495 m² de sa superficie.

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

15. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ?

Plus d'application

16. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet se développera pendant la période d'exécution du programme Politique de la Ville axe 2 2021-2025, démarrera au printemps 2021 et s'achèvera à l'été 2026. Un marché étude sera lancé et suivi (2022-2026), et puis un marché travaux dans la foulée sera lancé et suivi (2024-2025). Ce qui permettra au Centre urbain de fonctionner dans ses murs, à partir du 2^{ème} semestre 2025.

17. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

	Date début	Date fin	Financé par
<i>Acquisition des droits réels</i>	<i>Mars 2021</i>	<i>Mars 2021</i>	<i>Commune & PDV2</i>
<i>Etude de stabilité</i>	<i>Novembre 2021</i>	<i>Janvier 2023</i>	<i>PDV2</i>
<i>Marché Bureau d'études</i>	<i>Eté 2022</i>		<i>PDV2</i>
<i>Désignation Bureau d'études</i>		<i>Décembre 2022</i>	
<i>Période d'occupation transitoire</i>	<i>Automne 2022</i>	<i>Fin 2024</i>	

<i>Avant-projet</i>		<i>Mai 2023</i>	<i>PDV2</i>
<i>Dépôt du permis</i>		<i>Novembre 2023</i>	
<i>Marché de travaux</i>	<i>Février 2023</i>	<i>Juin 2024</i>	
<i>Obtention du permis d'urbanisme</i>		<i>Juin 2024</i>	
<i>Publication du marché de travaux</i>		<i>Août 2024</i>	
<i>Réception des offres</i>		<i>Novembre 2024</i>	
<i>Désignation marché de travaux</i>		<i>Décembre 2024</i>	
<i>Début des travaux</i>		<i>Janvier 2025</i>	
<i>Réception provisoire</i>		<i>Janvier 2026</i>	
<i>Ouverture au public</i>		<i>Début 2026</i>	
<i>Réception définitive</i>		<i>Janvier 2027</i>	

18. Partenaires conseil du projet :

Nom	Rôle	A quelle étape du processus il intervient ?
<i>service Contrôle interne</i>	<i>soutien aux procédures de passation de MP</i>	
<i>département Opérationnel (techniques des bâtiments, PLAGE, propriétés communales)</i>	<i>conception technique du bâtiment et gestion écologique</i>	

D. MOYENS

19. Quels sont vos moyens actuels ?

Le projet sera suivi par le service Rénovation Urbaine.

20. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la politique de la Ville ? Ainsi que vos autres financements ?

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Personnel	0	0	0	0	0				0
Fonctionnement	0	0	0	0	0				0
Matériel/Invest	0	52.662	0	0	0				0
Invest. brique	1.101.346	30.000	32.832	39.398	498.831	9.850	3.282	0	1.768.201
Total (PDV)	1.101.346	82.662	32.832	39.398	498.831	9.850	3.282	0	1.768.201

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

PDV	1.101.346	82.662	32.832	39.398	498.831	9.850	3.282	0	1.768.201
Intervention communale	425.215	0	0	0	0	0	0	0	425.215
Autres subsides	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total projet	1.526.561	82.662	32.832	39.398	498.831	9.850	3.282	0	2.193.416

L'acquisition du bâtiment situé au 40 avenue de la Couronne, a finalement été financée pour partie via le budget d'1.074.785 € prévu à l'investissement dans la fiche 1.1 du programme PDV2 2021-2025, alors qu'elle était, au départ, prévue dans son entièreté sur fonds propres. Le prix d'achat du bâtiment s'élevait à 1.500.000 €, les 425.215 € restants ont été pris en charge sur fonds propres par la Commune.

Pour permettre la gestion transitoire dans les murs avant rénovation (automne 2022- fin 2024) dans le cadre du projet 1.2, une étude et des travaux sont en cours. Le coordinateur du projet devra apprécier la situation en fonction des besoins et des ambitions du projet. Une dépense de +/- 105.000 euros est prévue pour : réalisation d'une étude, réalisation de travaux (mises en conformité, SIAMU, aménagements temporaires, etc.), achat de matériel socio-culturel et sportif, contrôle d'accès, clés, alarme.

Les travaux de rénovation à entreprendre sont revus à la baisse et ne seront que des travaux de mise aux normes du bâtiment et de rénovation légère pour l'adapter à l'utilisation projetée, c'est-à-dire le passage d'une maison unifamiliale à un usage en tant qu'équipement collectif.

Un état des lieux complet de la situation existante a été entrepris en 2021. D'une part, le relevé du bâtiment a été effectué par un géomètre, d'autre part, l'intérêt patrimonial du bâtiment a été analysé par le Service Patrimoine de l'administration régionale Urban. De plus, une étude préliminaire de stabilité a été lancée de manière à lever les inconnues concernant la stabilité du bâtiment et des terrains adjacents, ainsi que les éventuels travaux y afférents qui devront être réalisés. Un premier rapport a été établi, précisant les conditions d'utilisation des locaux dans leur état actuel, en vue de la phase d'occupation transitoire (= phase 1 de l'étude préliminaire de stabilité). Les résultats finaux de cette étude sont attendus pour janvier 2023 et alimenteront les études en vue des travaux définitifs (= phase 2 de l'étude préliminaire de stabilité). D'ici là, il est impossible d'arrêter un budget total pour les travaux.

Néanmoins un montant à titre de réserve a été prévu dans le cadre des travaux sur la partie bâtiment du Centre, notamment pour faire face à d'éventuels travaux liés à la stabilité. La nécessité et le montant de ces travaux devront être confirmés par le résultat de l'étude préliminaire de phase 2 et des études.

Cependant, des frais d'honoraires pour l'étude d'un projet d'aménagement du jardin ont été prévus au budget de la présente fiche projet, de manière à pouvoir entamer les démarches de recherches de subsides complémentaires sur base d'un avant-projet et d'un estimatif de travaux.

De plus, des démarches seront entreprises pour dégager des sources de financements complémentaires, tels que les primes à la rénovation ou soutien financier dans le cadre de Beliris.

Il n'y aura pas de frais de personnel et de fonctionnement pour le projet 1.1, la Commune s'occupant du suivi du projet par son service Rénovation Urbaine.

E. CONTINUATION DU PROJET

21. *Le projet sera-t-il opérationnel à la fin de la programmation Politique de la ville :*

☒ OUI ☐ NON

22. Indiquez par qui et comment les lieux seront gérés et entretenus :

Le Centre urbain d'expression et de création sera géré et entretenu par la Commune à la suite du programme Politique de la Ville. Les modalités pratiques, dont le service gestionnaire, seront déterminées dans le cadre du développement du projet.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »
FICHE DE PROJET – OPERATION ASSOCIEE

Commune : Ixelles

Date : 03/06/2022

Numéro et nom du projet : 1.1B _ Travaux d'aménagements des jardins du Centre urbain d'expression et de création

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 1er - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociétale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions et opérations permettant de transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace

F. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles
Tél. : 02 515 61 11
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine
Forme juridique : pouvoir local
Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles
Personne de contact : Sophie Commerce
Tél. : 02 643 59 76
E-mail : sophie.commerce@ixelles.brussels
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

G. CONCEPTION DU PROJET

3. Description brève du projet :

Le bâtiment et son terrain avenue de la Couronne 40 ont été acquis sur fonds propres et sur subsides Politique de la Ville 2021-2025 via la fiche 1.1 A, qui comporte également le réaménagement du bâtiment en Centre urbain d'expression de de création. La présente fiche ne traitera que de l'aménagement du jardin. Cette fiche projet comprend La réalisation de travaux de stabilité dans le jardin (dont consolidation des murs de soutènement) ainsi que sa restructuration pour y développer les fonctions récréatives et potagères, avec ouverture sur la rue Gray à l'endroit de l'Entre-Deux-Ponts, où la déclivité pourrait être exploitée pour y développer un jardin ouvert aux habitants à vocation notamment pédagogique.

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

La localisation et l'aménagement du Jardin rencontre une problématique ancienne en termes de rénovation urbaine stricto sensu à Ixelles, en se proposant de travailler sur la rupture urbaine de l'Entre-Deux-Ponts.

En effet, les abords du pont de la Couronne et du pont ferroviaire voisin constituent un point d'attention de la Commune d'Ixelles en termes de rénovation urbaine depuis de nombreuses années. Le pont de la Couronne relie le Haut d'Ixelles au Sud d'Ixelles en enjambant la vallée du Maelbeek que la rue Gray suit. Le pont ferroviaire voisin permet au train de cheminer entre Ixelles et Etterbeek au sud de la gare de Luxembourg en direction de Watermael-Boitsfort. Cet ensemble d'ingénierie met en évidence la séparation entre deux quartiers aux sociologies distinctes : des quartiers plutôt résidentiels, aisés et « secs » au niveau de l'avenue de la Couronne et des quartiers plutôt industriels, populaires et « mouillés » (humidité du Maelbeek) au niveau de la rue Gray. Cet ensemble d'ingénierie a aussi généré un espace interstitiel entre les ponts, l'Entre-Deux-Ponts, en soi assez moribond, et qui a en outre accentué le différentiel entre le haut et le bas, la réalité du bas étant dégradée par la coupure symbolique de la rue Gray provoquée par l'Entre-Deux-Ponts en un tronçon côté Flagey et un tronçon côté place Jourdan.

Dans l'objectif de résoudre ce problème urbanistique ixellois, de nombreux projets de rénovation urbaine ont été mis en place ces dernières années dans le quartier. Actuellement au stade de la conception dans le cadre d'un financement Beliris initié par le Contrat de Quartier Maelbeek, le projet de l'Entre-Deux-Ponts vise le développement à terme d'un pôle mixte d'économie sociale devant le bâtiment de la CinémateK et de la maison de retraite et l'installation d'un ascenseur urbain (piéton, vélo) au droit de la maison de retraite. Avant, des financements contrats de quartier ont permis la création des jardins Gray-Couronne sur le talus du pont de la Couronne côté Flagey et la mise-en-place d'un escalier public entre l'avenue de la Couronne et la rue Gray. Chacun de ces projets localisés sur ce site renforcera les autres, contribuant à faire de ce lieu un véritable pôle attractif, ce qui permettra d'enrayer de manière pérenne la rupture urbaine.

- 5. Le projet est-il lié à une action ?**

- 1.1A *Aménagement du Centre urbain d'expression et de création*, qui comprend l'acquisition et l'aménagement du bâtiment
- 1.2 *Fonctionnement du Centre urbain d'expression- création action* qui permettra de le faire fonctionner durant la période d'exécution de la Politique de la Ville axe 2 2021-2025. Cette action prévoit un démarrage dès le commencement de la période d'exécution du centre urbain d'expression et de création.

6. Public visé :

Le projet sera le lieu de rencontre de différents publics :

- les usagers du Centre urbain d'expression et de création,
 - les usagers et habitants du quartier,
 - le public cible spécifique du jardin pédagogique, c'est-à-dire un public constitué d'enfants et d'adolescents issus des écoles des quartiers environnants.
- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera en la communication classique déployée par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.).

7. Information technique sur le projet :

- La situation à l'échelle du quartier et la localisation dans l'îlot :

A l'échelle du quartier et d'Ixelles :

Le projet se situe au croisement de l'axe Trône Couronne, qui structure selon une direction nord-sud les quartiers est d'Ixelles, et de l'axe de la vallée du Maelbeek. La maison et le jardin peuvent être vus comme un trait d'union entre ces deux axes, dont les développés se font sur deux plans différents, la rue Gray qui figure le fond de la vallée du Maelbeek se déployant 18 mètres en contrebas de l'avenue de la Couronne qui l'enjambe au pont de la Couronne.

Au niveau du quartier en tant que tel, le projet a un pied dans le Haut d'Ixelles – la maison qui donne avenue de la Couronne – et un pied dans le quartier Gray – le jardin dont le mur d'enceinte inférieur est longé par la rue Gray au niveau du site de l'Entre-Deux-Ponts.

A l'échelle de l'îlot :

Le site se situe dans un îlot délimité par la rue Gray, l'avenue de la Couronne, la rue du Sceptre, et la ligne de chemin de fer Bruxelles Namur. Il est localisé à son extrémité sud-ouest, là où la surface du sol chute dans la vallée du Maelbeek en suivant un coteau assez abrupt.

- Une photo aérienne :



- L'adresse exacte et son numéro parcelle cadastrale :

Adresse : avenue de la Couronne 40, 1050 Ixelles

Parcelles cadastrales : 101F4

- Une photo récente :



- La situation de droit :

PRAS : zone mixte ; ZICHEE pour la partie bâtie (avenue de la Couronne)

- L'état actuel du site :

Le terrain sur lequel est installé le bâtiment Couronne 40 se décompose en terrasses successives descendant vers la rue Gray et vers le chemin de fer Bruxelles-Namur. Ces terrasses successives sont reliées par plusieurs cheminements et escaliers. Le coteau présente une différence de niveaux entre son point haut et la rue Gray de plus de 17 m et est orienté du Sud-Est. La végétation y est dense et comporte plusieurs arbres à haute tige.

En 1997, un éboulement de terrain s'est produit à la suite d'une rupture de canalisation d'eau due au gel. À la suite de cet éboulement, des bureaux d'études en stabilité ont été mandatés et des travaux de consolidation du talus ont été prévus et partiellement réalisés.

▪ Le gabarit et la surface :

Surface jardin (parcelle jardin 101F4): 1.200 m² (dont 120 m² de terrasse)

▪ Le type d'opération :

L'opération vise la réalisation d'un aménagement des jardins dans le coteau entre l'avenue de la Couronne et la rue Gray, pour y développer un jardin pédagogique.

▪ Introduction d'un permis : ☒ OUI ☐ NON

Pour réaliser le projet, un nouveau permis d'urbanisme sera nécessaire.

▪ Le programme proposé :

L'aménagement du terrain en jardin pédagogique permettra de tirer parti des caractéristiques du terrain, situé à flanc de coteau, avec des arbres à maintenir.

Cette volonté programmatique part de la nécessité de prévoir des espaces verts accessibles dans un contexte urbain dense. Ce jardin viendrait compléter un maillage existant d'espaces verdurés aux environs, par exemple, le parc du Viaduc, l'impasse des moineaux et le potager urbain rue Gray, aujourd'hui mis en réseau au sein du Parc System.

La programmation de ce jardin pédagogique pourrait permettre, telle une vitrine dans l'urbanité d'Ixelles, de mieux appréhender et illustrer la biodiversité en milieu urbain, ainsi que d'approfondir la question de la gestion de l'eau qui a toujours été une problématique importante rue Gray :

Biodiversité

- Le jardin pédagogique s'articulera autour d'un parcours pédagogique, orienté vers la faune et la flore en milieu urbain complété par certaines installations telles que des cultures (aromates, plantes condimentaires, petits fruits), poulailler, compost, ruche.
- L'aménagement, le type de plantations et le mode de gestion tiendront compte des contraintes intrinsèques du lieu et en feront des opportunités : espace en pente, faible ensoleillement, hydrographie.
- L'aménagement du jardin visera à préserver et à renforcer des sous-espaces particulièrement propices au développement de la biodiversité dans la perspective de créer ici un lieu exemplaire en ce domaine.

Eau :

- L'aménagement paysager sera réalisé en cohérence avec le système de gestion des eaux de ruissellement des toitures et du jardin.

- La quantité et la nature de l'eau consommée, tant dans les espaces ouverts que dans les bâtiments, seront optimisés dans une perspective d'utilisation parcimonieuse de la ressource.
- Le cycle de l'eau dans le jardin sera valorisé, de façon qu'il puisse apporter une dimension didactique visuelle.
- Cela permettra également une mise en lien avec d'autres opérations du quartier intégrant la problématique de la gestion de l'eau.

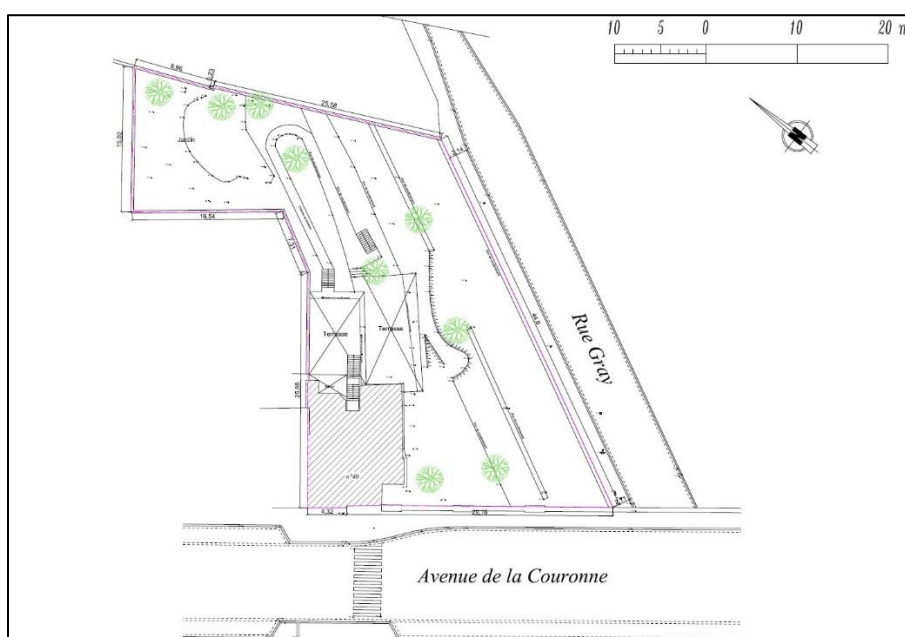
De plus les espaces extérieurs devront maintenir un lien avec les activités du Centre urbain d'expression et de création :

- Les terrasses et jardins permettront un prolongement des activités du Centre à l'extérieur ;
- Certains aspects du jardin pourraient donner lieu à des interactions avec le fonctionnement du Centre ; par exemple, des ateliers de cuisine pourraient s'organiser sur base des récoltes des petits fruits ou des aromates du jardin, des ateliers de « land art » pourraient être organisés.

Concernant la gestion du jardin, des partenariats pourraient être développés avec les acteurs actifs dans la mise en valeur du patrimoine naturel, la préservation de la biodiversité et toutes les nouvelles formes de gestion des espaces naturels respectueux des cycles naturels et de la planète (permaculture, etc.) tels que Natagora, Apis Bruos Sella, Tournesol.

Pour garantir un fonctionnement indépendant de celui du Centre urbain d'expression et de création, mais aussi pour faciliter son entretien, et permettre une accessibilité meilleure, l'accès existant mais aujourd'hui condamné côté rue Gray sera rouvert. Cette ouverture d'ailleurs permettra, le cas échéant, d'articuler le projet de jardin pédagogique avec le projet de l'Entre-Deux-Ponts, tant au niveau du travail sur l'espace public, que sur celui de la création d'un nouveau pôle d'équipements à Ixelles, prolongé par une valorisation du talus verduré du chemin de fer et la création d'un ascenseur à vélo. Ce faisant, le désenclavement de cet espace peu heureux d'Ixelles, le site de l'Entre-Deux-Ponts, n'en sera que plus fort.

- Une esquisse d'intention sous forme d'axonométrie, plans ... ;



Plan de mesurage des parcelles en projet (bureau Delvoye, 2015).

- Le type de propriétaire :

La Commune est devenue propriétaire du bâtiment et des jardins en mars 2021.

**8. Le site du projet est-il facilement accessible ? si oui par quels moyens ?
Qu'allez-vous entreprendre pour améliorer l'accessibilité du site ?**

Le site du projet est très facilement accessible en transports publics, avec, dans un rayon de 150 mètres, du côté de l'entrée avenue de la Couronne, les arrêts des bus 95, 38 et 60, et du côté de la rue Gray, le bus 59, soit un ensemble de bus qui permet de rayonner dans toutes les directions et avec de bonnes fréquences.

Par ailleurs, la halte SNCB Gerموir, la gare principale de Bruxelles Luxembourg et le gros hub de transports publics bruxellois de Flagey, sont à quelques centaines de mètres du site du projet.

Au niveau mobilité vélo, le site se trouve au croisement, mais sur deux plans différents, des itinéraires cyclables 5 (axe Trône Couronne) et M (axe Gray de Flagey à Jourdan). Cette infrastructure est en outre complétée par un point vélo installée gare de Luxembourg.

Pour les piétons, le site du projet est suffisamment central et installé dans les quartiers denses du Haut d'Ixelles pour permettre de rayonner confortablement dans toutes les directions à pied et de rejoindre aisément de nombreux pôles urbains proches (Gerموir, Flagey, place F. Cocq, porte de Namur, Luxembourg, etc.). Ceci est d'autant plus juste que l'ambition politique d'améliorer les cheminements dans le Haut d'Ixelles est réelle, tant au niveau régional (plan Good Move) qu'au niveau communal (PAV).

Concernant les éventuels déplacements en voiture liés au site du projet, son excellente localisation qui donne sur l'axe Trône-Couronne d'un côté, et sur la rue Gray d'un autre côté.

Le projet voisin de l'Entre-Deux-Ponts avec entre autres l'installation d'un ascenseur piéton et vélo entre la rue Gray et l'avenue de la Couronne confortera encore davantage cette bonne accessibilité dans les années à venir.

9. Allez-vous réaliser de la participation citoyenne ? ²

Dans le cadre du processus de permis d'urbanisme, des mesures particulières de publicité sont prévues, c'est-à-dire une enquête publique avec ensuite un comité de concertation, de manière à ce que les riverains et autres parties prenantes puissent émettre leur avis sur le projet.

Outre ces démarches de participation citoyenne obligatoire, le bureau d'étude sera chargé de mener des démarches participatives complémentaires :

- Organisation d'ateliers participatifs à différents stades :
 - Lors de la phase d'avant-projet pour établir un diagnostic ciblé sur les besoins en espaces publics dans le quartier en vue d'élaborer des propositions d'usages ;

- Lors de l'établissement du permis d'urbanisme, en vue d'améliorer la proposition du projet de réaménagement du jardin ;
- Suite au dépôt de permis d'urbanisme, en plus des mesures particulières de publicités prévues lors du processus de participation, des séances d'information complémentaires seront organisées ;
- Lors de la phase de travaux, un accompagnement et une communication, notamment vers les riverains, concernant l'avancement du chantier ;
- Dès la finalisation des travaux, un accompagnement au travers d'ateliers participatifs en vue d'une meilleure appropriation du jardin ;
- En phase d'utilisation, un monitoring des usages et des types d'usager.e.s.
-

Ces démarches participatives complémentaires devront inclure différents publics :

- Les services communaux ;
- Les habitants du quartier et les collectifs citoyens, tels que le collectif du jardin potager Gray et le jardin potager de l'impasse des moineaux ;
- Les usagers et les équipes des infrastructures environnantes : personnel et pensionnaires de la maison de repos Gray - Couronne, les enfants et d'adolescents issus des écoles des quartiers environnants (écoles des petits moineaux), le centre culturel néerlandophone Elzenhof, l'ASBL Refresh, Emergence, Malinard ;
- Les membres de la plateforme « MatonGray ».

10. Impacts attendus:

Sur le plan de la rénovation urbaine, le projet, en renforcement d'autres projets publics voisins, dont le projet de l'Entre-Deux-Ponts, permettra une atténuation de la rupture urbaine causée par l'effet de vallée entre la rue Gray et l'avenue de la Couronne et améliorera l'animation de l'espace public, le trottoir nord de l'Entre-Deux-Ponts étant activé.

De plus, cet espace vert supplémentaire viendra compléter les espaces verts environnants tels que l'impasse des Moineaux, le parc du Viaduc, le Jardin Commun Gray (semi-public). Le gain sera d'autant plus substantiel que ces espaces verts sont de taille petite à moyenne et ne sont pas tous en accès libre et se situent dans un quartier dense et fortement minéralisé.

11. Dans la conception de votre projet, quelle démarche allez-vous mettre en œuvre pour que le projet soit inclusif ?

Au niveau genre, tant par la non-spécialisation de l'offre mise à disposition, que par un contrôle social recherché maximal dans la conception des aménagements, le jardin constituera un espace au moins autant destiné aux femmes qu'aux hommes.

Etant donné la forte déclivité du terrain et la géométrie de la parcelle, l'accessibilité complète aux PMR de l'ensemble du jardin n'est pas envisageable. Toutefois, le bureau d'étude mandaté travaillera sur une amélioration de cette accessibilité.

12. Comment inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition climatique et de ville durable ?

La programmation et la conception même du Jardin permettront d'inscrire le projet dans une optique de transition climatique et de ville durable par la prise en compte de la biodiversité en milieu urbain et l'approfondissement de la problématique de la gestion de l'eau, tel que décrit au point 7. Information technique, programme proposé.

13. Prévoyez-vous une occupation temporaire ou transitoire ?

Etant donné les résultats de l'étude de stabilité préliminaire (voir 15. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ?), il n'y a que l'accès du premier jardin en terrasse, jusqu'au début des murets de soutènement qui est autorisé. Une occupation temporaire n'est donc pas envisageable dans ces conditions.

14. Méthode d'évaluation envisagée :

Indicateurs de résultats :

- Superficie de jardin en m² aménagés : 1200 m² aménagés

H. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET
--

15. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ?

Une étude préliminaire de stabilité a été lancée de manière à lever les inconnues concernant la stabilité du bâtiment et des terrains adjacents. Un premier rapport a été établi par le bureau d'étude mandaté, limitant l'utilisation des jardins dans leur état actuel. En effet, vu des désordres que présentent certains murets de soutènement, le bureau d'étude déconseille fortement d'autoriser l'accès après le premier jardin.

De plus, étant donné la révision de la répartition budgétaire suite à l'acquisition du bâtiment en grande partie sur subsides régionaux et non plus sur fonds propres communaux, les travaux d'aménagement du jardin ne peuvent plus être supportés par l'enveloppe de subside. Des démarches seront donc entreprises pour trouver d'autres sources de financements, tels que, par exemple, le soutien financier dans le cadre de projets Beliris.

Cependant, les études concernant l'aménagement du jardin font partie de l'enveloppe de la fiche projet 1.1A *Aménagement du Centre urbain d'expression et de création* de manière à pouvoir entamer les démarches de recherches de subsides complémentaires sur base d'un avant-projet et d'un estimatif de travaux.

16. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet sera entamé pendant la période d'exécution du programme Politique de la Ville axe 2 2021-2025, par un marché étude qui sera lancé et suivi (2022-2026) dans le cadre de la fiche projet 1.1 A *Aménagement du Centre urbain d'expression et de création*. Ensuite, la réalisation des travaux dépendant du succès de la recherche des sources de financement. L'idéal étant que les travaux dans le jardin concordent avec les travaux dans le centre.

17. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

	Date début	Date fin	Financé par
<i>Acquisition des droits réels</i>	<i>Mars 2021</i>	<i>Mars 2021</i>	<i>Commune & PDV2</i>
<i>Etude de stabilité</i> <i>Y compris les jardins, dans le cadre de la fiche 1.1A</i>	<i>Novembre 2021</i>	<i>Janvier 2023</i>	<i>PDV2</i>
<i>Marché Bureau d'études</i> <i>Y compris les jardins, dans le cadre de la fiche 1.1A</i>	<i>Eté 2022</i>		
<i>Désignation Bureau d'études</i> <i>Y compris les jardins, dans le cadre de la fiche 1.1A</i>		<i>Décembre 2022</i>	
<i>Période d'occupation transitoire du Centre</i> <i>Y compris les jardins, dans le cadre de la fiche 1.2</i>	<i>Automne 2022</i>	<i>Fin 2024</i>	
<i>Avant-projet</i> <i>Y compris les jardins, dans le cadre de la fiche 1.1A</i>		<i>Mai 2023</i>	
<i>Dépôt du permis</i> <i>Y compris les jardins, dans le cadre de la fiche 1.1A</i>		<i>Novembre 2023</i>	
<i>Obtention du permis d'urbanisme Y compris les jardins, dans le cadre de la fiche 1.1A</i>		<i>Juin 2024</i>	
<i>Marché de travaux</i>	<i>A déterminer selon les sources de financement</i>	<i>A déterminer selon les sources de financement</i>	<i>En attente de financement</i>
<i>Désignation marché de travaux</i>			
<i>Début des travaux</i>			
<i>Réception provisoire</i>			
<i>Ouverture au public</i>			
<i>Réception définitive</i>			

18. Partenaires conseil du projet :

Nom	Rôle	A quelle étape du processus il intervient ?
<i>service Contrôle interne</i>	<i>soutien aux procédures de passation de MP</i>	
<i>service Plantations et Prévention</i>	<i>conception et gestion du parc</i>	
<i>service Juridique</i>	<i>modalités de gestion du parc</i>	

I. MOYENS**19. Quels sont vos moyens actuels ?**

Le projet sera suivi par le service Rénovation Urbaine.

20. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la politique de la Ville ? Ainsi que vos autres financements ?

Dans l'état actuel de la répartition des moyens, le financement de la réalisation de cette fiche-projet ne sera pas assuré par Politique de la Ville 2021-2025.

Néanmoins, les frais d'étude du projet d'aménagement du jardin ont été prévus au budget de la fiche projet « 1.1A _ Aménagement du Centre urbain d'expression et de création », de manière à pouvoir entamer les démarches de recherches de subsides complémentaires sur base d'un avant-projet et d'un estimatif de travaux.

Le futur financement devra permettre la réalisation des travaux de stabilisation du coteau ainsi que de son aménagement en un jardin pédagogique.

Il n'y aura pas de frais de personnel et de fonctionnement pour le projet 1.1, la Commune s'occupant du suivi du projet par son service Rénovation Urbaine.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
PDV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intervention communale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres subsides	0	0	0	0	0	A répartir selon l'avancement du dossier de financement.				537.845
Total projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	537.845

J. CONTINUATION DU PROJET**21. Le projet sera-t-il opérationnel à la fin de la programmation Politique de la ville :**

☐ OUI ☐ NON

22. Indiquez par qui et comment les lieux seront gérés et entretenus :

À l'instar du Centre urbain d'expression et de création, son Jardin sera géré et entretenu par la Commune à la suite du programme Politique de la Ville. Les modalités pratiques, dont le service gestionnaire, seront déterminées dans le cadre du développement du projet.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET - ACTION

Commune : Ixelles

Date : 03/06/2022

Numéro et nom du projet : 1.2 _ fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 1er - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

2° actions ou opérations de financement et de subvention d'infrastructures sportives et culturelles de quartier y compris à l'intérieur des espaces publics, notamment par la mise en œuvre d'équipements publics d'extérieur.

à titre secondaire :

§ 1er - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions et opérations permettant de transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la création de salons urbains et de parklets ou les opérations en lien avec un plan lumière ;

K. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles

Tél. : 02 515 61 11

Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine

Forme juridique : pouvoir local

Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles

Personne de contact : Sophie Commerce

Tél. : 02 643 59 76

E-mail : sophie.commerce@ixelles.brussels

Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

Expériences utiles : Architecte – urbaniste de formation, précédemment gestionnaire de projets d'architecture et de projets immobiliers dans le privé, conseillère mobilité dans une autre Commune bruxelloise.

3. Partenaires du projet :

Dans le cadre de la plateforme de concertation, toute une série de partenaires seront contactés : Ixelles-Prévention, Malinard, Emergence, l'asbl de cohésion sociale, Lire et Ecrire, etc.

L. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet du projet :

Le présent projet concerne le fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création liée à l'opération 1.1A *Aménagement du Centre urbain d'expression de création*. Il concernera à la fois :

- la phase transitoire (automne 2022 à fin 2024) ;
- la phase hors les murs (en 2025) ;
- son ouverture formelle (premier semestre 2026 selon le planning provisoire, tenant compte de la fin de la période d'exécution du programme Politique de la Ville 2021-2025, c'est-à-dire 09/06/26).

Ceci suppose :

- la gestion transitoire du bâtiment Couronne 40 avant ses travaux par l'embauche d'une équipe. La programmation sera mise en place, et l'avenir du projet sera affiné ;
- la vie du projet de Centre urbain d'expression et de création hors les murs pendant la période de travaux en 2025, dans l'espace public, en utilisant des espaces communaux existants, et en partenariat des membres de la plateforme de concertation ;
- le fonctionnement plein et entier du Centre urbain d'expression et de création le premier semestre 2026.

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

La nature du projet rencontre une problématique sociale affirmée, en se proposant de favoriser l'inclusion sociale de publics fragilisés économiquement et culturellement.

Un des objectifs de la revitalisation urbaine à Bruxelles est de faire société, ce qu'on peut illustrer comme le fait de vouloir rassembler des Bruxellois dans divers projets, indépendamment de leurs caractéristiques sociales, économiques, et culturelles. Durant la dernière décennie, de nombreux événements marquants ont montré que beaucoup devait encore être fait en la matière, beaucoup de Bruxellois demeurant très peu en contact avec l'ensemble de la société. En particulier, beaucoup de jeunes Bruxellois peinent encore à s'insérer sur un marché du travail aujourd'hui très concurrentiel. Mais la problématique est similaire pour d'autres publics fragilisés : personnes précarisées, minorités, etc.

Le projet de Centre urbain d'expression et de création se propose d'agir sur les thématiques de la cohésion sociale et de l'inclusion sociale, en utilisant le sport et la culture comme des leviers. En particulier, pour répondre au relatif repli social et à la difficile insertion professionnelle de beaucoup de jeunes entre 16 et 29 ans, mais aussi pour offrir des possibilités plus grandes d'intégration pour des personnes précarisées, le projet pourra leur permettre d'utiliser gratuitement du matériel de sport, de musique et de danse, pour développer, seul ou en groupe, des projets personnels qu'ils auront définis. Ce faisant, du lien sera créé entre eux et des compétences seront développées, ce qui pourra à terme être valorisé professionnellement.

Un indicateur tangible de la pertinence d'une infrastructure dédiée à ces publics fragilisés est l'impossibilité actuelle pour la Maison de Quartier Malibran et la Maison de la Solidarité de rencontrer les demandes de location d'espaces, souvent venant de ces publics, pour y organiser des activités culturelles diverses.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI ☐ NON ☒

Le projet de Centre urbain d'expression et de création constitue un projet hybride, une sorte de « tiers-lieu culturel ». S'il n'existe pas de projets analogues à Ixelles, sa réussite dépendra néanmoins des liens et synergies qu'il réussira à créer avec divers lieux existants et les actions qu'ils développent : Emergence, Lire et Ecrire, Malinard, Ixelles-Prévention, Elzenhof, etc.

- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune? :
☐ OUI ☒ NON

6. Public visé :

Le projet vise tous les publics, qui n'ont pas accès facilement à des moyens socio-culturels et sportifs, désireux, seuls ou en groupe, d'utiliser le matériel d'expression corporelle, de danse et de musique, mis à disposition gratuitement dans les espaces du Centre urbain d'expression et de création, en particulier les jeunes entre 12 et 29 ans issus de milieux défavorisés et les étudiants fragiles économiquement.

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?

Le projet global (opération et action) impliquera, pour réussir, la prise de contacts nombreux avec divers acteurs ixellois actifs sur ces thématiques, en particulier aux moments de l'élaboration du plan de gestion du Centre urbain d'expression et de création et du démarrage du projet 1.2 en lien – fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création. D'ailleurs, une plateforme de concertation sera mise en place dans le cadre du développement du projet ; en réunissant des représentants des acteurs ixellois actifs sur ces thématiques, cette plateforme permettra de créer du lien entre le Centre urbain d'expression et de création et les quartiers et de rendre sa programmation et sa gestion la plus utile aux publics ixellois.

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle,...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

L'inclusion sociale constitue fondamentalement l'objectif primordial du projet.

Au niveau genre, tant par la non-spécialisation de l'offre mise à disposition, que par un contrôle social recherché maximal dans l'architecture, que par le choix de sports et de pratiques culturelles organisées ou rendues possibles dans le lieu, le Centre urbain d'expression et de création constituera un espace au moins autant destiné aux femmes qu'aux hommes. Le cahier des charges du bureau d'études en charge de la rénovation mais aussi les activités qui prendront place dans le lieu fonctionnel garantiront ce caractère non-genré volontaire.

Etant donné l'architecture de la maison et la topographie des deux parcelles, et dans la volonté de respecter la situation existante qualitative, l'accessibilité complète au PMR de l'ensemble de l'infrastructure n'est pas envisageable. Toutefois, le bureau d'étude mandaté travaillera sur une amélioration de cette accessibilité.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ?

La plateforme de concertation qui sera mise en place ainsi que les liens qui seront à opérer avec le travail mené dans le cadre du projet Matongray, aussi présent dans le programme PDV2 2021-2025, permettront d'augmenter la mixité sociale, qui constitue un objectif essentiel du projet du Centre urbain d'expression et de création. En effet, grâce à ces deux leviers, des publics généralement peu atteints par les projets publics socio-culturels et sportifs le seront.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.), en des rencontres directes et spécifiques avec les représentants et organisations rassemblant les publics cibles prioritaires à Ixelles.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Le fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création sera balisé dans un plan de gestion, formalisé dans un règlement d'ordre intérieur, et observé, durant la vie du projet, par la plateforme de concertation. Ces modalités de gestion viseront l'optique de transition vers la ville durable, tant dans l'organisation de la vie du Centre urbain d'expression et de création que dans ce qu'il créera comme incidences sur l'extérieur, en particulier la mobilité de ses usagers.

Ce fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création souhaité exemplaire s'inscrira dans la continuité du projet architectural (projet 1.1, opération, « Centre urbain d'expression et de création »), particulièrement ambitieux sur les aspects eau, évolutivité, acoustique et biodiversité. Un accent sera mis sur la gestion écologique du bâtiment (eaux, électricité, déchets), mais aussi au travers des activités qui y seront organisées, notamment l'alimentation en lien avec le jardin.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

La programmation du Centre urbain d'expression et de création aux 3 phases du projet 1.2 se rapprochera autant que possible de la programmation pérenne du Centre urbain d'expression et de création, en particulier sur ses aspects :

- 1- SALON : ouvert à tous et sans conditions, et particulièrement aux 16 et 29 ans, il offrira un accueil bienveillant, qualitatif et libre, avec documentation et ordinateurs mis à disposition ;
- 2- LIEU D'EXPRESSION : des activités d'expression socio-culturelle et corporelles seront organisées, soit de manière libre, soit dans le cadre d'activités encadrées par des associations partenaires.
- 3- DEBATS ET RENCONTRES : des rencontres et débats seront organisés tels que (1) des rencontres-débats ouvertes sur les quartiers, (2) des réunions d'associations locales, (3) des soirées cinéma avec débat, cafés philosophiques, etc.

Pour plus de détail, voir indicateurs de résultats et objectifs au point 10.

9. Impacts attendus :

Au terme de l'exécution du projet 1.2, on peut s'attendre à des impacts notables du fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création sur le plan de l'inclusion sociale, de l'autonomie des publics de la citoyenneté et de la cohésion sociale : le Centre urbain d'expression et de création, fonctionnel en gestion transitoire, puis hors les murs, puis durant le premier semestre de 2026, permettra aux habitants d'Ixelles de sortir de leur isolement, de

progressivement s'autonomiser dans la réalisation d'un projet, parfois collectif. Ce faisant, l'inclusion sociale de nombreuses personnes aura augmenté ; cela constituera un plus substantiel dans leur intégration sociale voire dans leur transition vers l'emploi.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

- Acquisition du bien Couronne 40 par la Commune sur fonds propres et sur subsides en mars 2021 ;
- Respect du planning de la réalisation de la rénovation du bâtiment Couronne 40, pour permettre au projet 1.2 de véritablement faire démarrer le projet dans toute son envergure, dans ses murs rénovés et son équipement adéquat, à partir de janvier 2026 ;
- Bonne réceptivité des partenaires associatifs, parties-prenantes au projet 1.2, dans le cadre de la plateforme de concertation.

Indicateurs de résultats et objectifs :

Des indicateurs similaires seront utilisés pendant deux moments de la vie du projet 1.2 : (1) gestion transitoire dans le bâtiment non rénové (courant 2022 – fin 2024) et (3) fonctionnement normal dans le bâtiment rénové (1^{er} semestre 2026).

Des indicateurs seront définis ultérieurement pour la phase hors les murs (2). En effet, les indicateurs et des objectifs seront définis et communiqués dès que le projet et la forme que prendront les activités « hors les murs » seront plus définies, soit déplacement des activités dans un autre lieu, soit tenues des activités dans l'espace public.

Indicateurs	Objectifs pour la période de gestion transitoire dans le bâtiment non rénové (courant 2022 – fin 2024)	Objectifs pour le projet définitif dans le bâtiment rénové (début 2026)
nbre d'heures d'ouverture en accès libre de la partie SALON par semaine, ventilé	Objectif global ramené sur l'année : 520 h	Objectif global ramené sur l'année : 780 h
nbre d'heures d'ouverture « à la demande » des autres espaces pour y réaliser des projets personnels	Objectif global ramené sur l'année : 520 h	Objectif global ramené sur l'année : 780 h
nbre d'usagers en accès libre par semaine, ventilé par groupes d'âge et par genre	Objectif : 50 usagers semaine, public paritaire, avec majorité de jeunes de 16 à 29 ans	Objectif : 100 usagers par semaine, public paritaire, avec majorité de jeunes de 16 à 29 ans
nbre d'usagers issus du public cible utilisant les espaces pour y réaliser des projets personnels, par semaine, ventilé par groupes d'âge et par genre	Objectif global ramené sur l'année : 104 (soit une moyenne de 2 par semaine), public paritaire, avec majorité de jeunes de 16 à 29 ans.	Objectif global ramené sur l'année : 260 (soit une moyenne de 5 par semaine), public paritaire, avec majorité de jeunes de 16 à 29 ans.
nbre d'heures d'ateliers organisées dans le centre par semaine, ventilée par type d'organisateur (Equipe CUEC, ASBL, autre service)	Objectif global ramené sur l'année : 1.500 h d'activité (soit une moyenne de 500 h/an/niveaux pour 3 niveaux)	Objectif global ramené sur l'année : 2.500 h d'activité (soit une moyenne de 500 h/an/niveaux pour 5 niveaux), dont 180h max prestées à la demande d'autres organismes
nbre de partenaires associatifs organisant des activités dans le centre/an	10	10

nbre de participant aux activités des partenaires associatif, ventilé par groupes d'âge et par genre	Min. 5 participants/ activité, public paritaire, avec majorité de jeunes de 16 à 29 ans.	Min. 7 participants/ activité, public paritaire, avec majorité de jeunes de 16 à 29 ans.
--	--	--

Suite aux expériences capitalisées lors de la période transitoire, les indicateurs et les objectifs liés seront affinés et questionnés dans manière à établir des indicateurs et des objectifs cohérents pour les activités définitives du Centre (3).

M. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire³ :

Pour que cette phase de préfiguration soit possible, certaines conditions préalables liées à la stabilité du bâtiment, à la prévention incendie et à la réglementation urbanistique (décrites ci-dessous) doivent être respectées :

- **Prévention incendie** : un avis SIAMU a été établi sur base du projet d'occupation transitoire du Centre urbain d'expression et de création, et des travaux de mise aux normes sont exigés en vue de cette occupation (installation d'une centrale incendie, installation d'un éclairage de secours, signalétique, etc.). De plus, étant donné le changement d'affectation et l'ouverture au public, il est nécessaire de disposer d'une attestation électrique conforme avec ces nouveaux usages. Des marchés concernant la réalisation de ces travaux d'installations électriques sont en cours.
- **Stabilité du bâtiment** : un marché pour une étude préliminaire de stabilité a été établi, attribué et a débuté le 08/11/21. La phase 1 a déterminé les conditions d'une occupation transitoire SANS TRAVAUX :
 - Aucune limitation pour les deux niveaux de sous-sol
 - Pour le RDC, les étages : limitation de la capacité à une personne /m², pas de stockage, disposer les meubles sur les pourtours
 - Accès limité aux terrasses (sauf si réalisation de travaux) et au jardin (uniquement partie du haut accessible).
- **Urbanisme** : L'immeuble ayant la fonction de logement actuellement, et étant donné que le projet transitoire et définitif prévoit une fonction d'équipement collectif et de service public à vocation socio-culturelle, il est nécessaire que l'affectation de logement soit modifiée vers une affectation d'équipement d'intérêt collectif ou de service public (en vertu de l'article 98 du CoBAT). Un permis doit donc être délivré préalablement à toute activité en tant qu'équipement. **Un dossier de permis d'urbanisme** a été établi, introduit le 29/11/2021, la Commission de concertation a eu lieu le 23/02/22. Le projet n'a pas soulevé de remarques particulières lors de cette commission. La délivrance du permis d'urbanisme est attendue prochainement.

De plus le processus pour l'embauche de l'équipe sera initié prochainement ; un coordinateur sera embauché courant 2022 et un animateur socio-culturel début 2023.

Durant cette phase préparatoire, afin de valoriser les espaces disponibles à travers une cause sociale, éviter que le bâtiment reste entièrement vide et le préserver du risque de squat, le studio du deuxième étage sera mis à disposition temporairement à l'ASBL « Le Refuge » de Mars à Août, le temps que tout soit prêt pour le démarrage des activités du Centre urbain d'expression et de création.

³ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

« Le Refuge Bruxelles » est une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement pour personnes LGBTQIA+ âgées de 18 à 25 ans et en situation d'exclusion en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre.

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet viserait a priori à couvrir l'entièreté de la période d'exécution du subside PDV2 soit de 2022 à janvier 2026.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action :

Le projet 1.2 connaîtra 4 phases distinctes : (0) Phase préparatoire et mise à disposition temporaire du studio du deuxième étage (mars 2022 à août 2022) ; (1) gestion transitoire dans le bâtiment non rénové (courant 2022 – fin 2024) ; (2) hors les murs (2025) ; (3) fonctionnement normal dans le bâtiment rénové (début 2026). Pendant la phase (2) hors les murs, la localisation dépendra des partenariats et relations que l'équipe en charge du projet 1.2 aura réussi à développer avec les relais dans le quartier ; dans ce contexte, les activités pourront avoir lieu, tant en extérieur dans l'espace public, que dans des locaux communaux ou chez des partenaires rassemblés dans la plateforme de concertation.

14. Engagement de personnel :

Le projet prévoit a priori l'engagement, de courant 2022 à juin 2026, de 2 collaborateurs :

- un coordinateur du Centre urbain d'expression et de création (ETP, niveau B, avec qualification, 55.000 euro/an, hors prime horaire inconfortable de 10%), qui sera responsable et porteur du projet 1.2, et futur coordinateur du Centre urbain d'expression et de création, en bonne et due forme ;
- un assistant (ETP, niveau C, avec qualification, 50.000 euro/an, hors prime horaire inconfortable de 10%), qui permettra le démarrage pratique des activités du Centre urbain d'expression et de création, en particulier en gérant les aspects accueil, secrétariat et animation).

Les engagements pourront néanmoins, au vu du développement du projet, évoluer au niveau du planning d'engagement, du nombre d'engagements, et de niveaux d'engagements, en restant dans la même enveloppe.

Pendant la première année de la période d'exécution, 2021, le projet sera initié par le service de la Rénovation urbaine (Commune d'Ixelles) ; les besoins de ressources humaines ad hoc seront donc peu importants cette année-là.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	Fin	Fréquence
2021	État des lieux technique de Couronne 40 avant rénovation	Objectiver les capacités techniques avant travaux.	2021	2021	Une fois
2021	État des lieux pratique des possibilités d'exploiter en gestion transitoire Couronne 40 et démarches technico-administratives afférentes.	Permettre le fonctionnement du lieu en gestion transitoire.	2021	2021	Une fois
2021-2022	Mise en place de la plateforme de concertation et son animation (2021-2025)	S'insérer dans le quartier et faire connaître le lieu.	2021	2025 et au-delà	Tâche au long cours
2021-2022	Etudes et travaux en vue de la phase d'occupation transitoire	Permettre l'occupation transitoire	Juin 2021	Septembre 2022	Tâche au long cours
2022	Mise à disposition du studio du deuxième étage	Gérer le Centre urbain d'expression et de création	Mars 2022	Août 2022	Une fois
2022	Processus d'embauche de l'équipe	Gérer le Centre urbain d'expression et de création	Printemps 2022	Automne 2022	Une fois
2022	Elaboration d'un ROI pour la gestion transitoire du bien	Baliser la gestion transitoire.	2022	2022	Une fois
2024	Élaboration du futur plan de gestion du Centre	Préparer le fonctionnement pérenne du Centre.	2024	2024	Une fois
2022-2024	Elaboration et exécution d'une programmation pour les années 2022, 2023, 2024 en gestion transitoire	Préfigurer le Centre urbain d'expression et de création.	Courant 2022	Fin 2024	Tâche au long cours
2024-2025	Recherche et formalisation d'accords pour des lieux permettant l'accueil du Centre en période hors les murs (automne 2024 – été 2025)	Permettre le fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création pendant les travaux.	Janvier 2024	Fin 2024	Tâche au long cours
2025	Exécution d'une programmation en 2025 hors les murs	Permettre le fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création pendant les travaux.	2025	2025	Tâche au long cours
2025	Mise en place d'un ROI pour la gestion du Centre dans ses murs après rénovation (à partir de janvier 2026)	Optimaliser le démarrage du projet pérenne.	2025	Janvier 2026	Une fois
2025	Elaboration et exécution d'une programmation dans ses murs après rénovation (été 2025 – juin 2026)	Optimaliser le démarrage du projet pérenne.	Été 2025	Juin 2026	Tâche au long cours

N. MOYENS

100% par PDV2 2021-2025.

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PDV2	0	29.965	130.500	133.000	133.000	64.750	491.215
Commune	0	0	0	0	0		0
Autres	0	0	0	0	0		0
Total	0	29.965	130.500	133.000	133.000	64.750	491.215

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel	0	19.965	115.500	115.500	115.500	57.750	424.215
Fonctionnement	0	10.000	15.000	15.000	15.000	7.000	62.000
Investissement	0	0	0	2.500	2.500	0	5.000
Total (PDV)	0	29.965	130.500	133.000	133.000	64.750	491.215

Informations sur le budget de fonctionnement

Le budget fonctionnement prévu permettra :

- Le suivi administratif du projet par le coordinateur : mobilier, petites fournitures de bureau, charges diverses en gestion transitoire ;
- La logistique et l'intendance de la réalisation des actions du projet : entretien, ateliers, cours, frais de catering, frais de communication, paiement des charges (électricité, eau, internet) etc.

Informations sur l'investissement/briques

L'essentiel de l'investissement briques va être constitué par le projet en lien 1.1A, opération, « Centre urbain d'expression et de création » et 1.1B, opération, « Aménagement des jardins du Centre urbain d'expression et de création ».

Toutefois, 2500 euros pour 2024 et 2025 sont prévus pour effectuer, le cas échéant, les petits investissements nécessaires à la phase du projet hors les murs, tel que du matériel socio-culturel, petit matériel de bureautique, etc.

O. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : ☒ OUI ☐ NON

Pour pérenniser le projet, le coordinateur, au fur et à mesure que le Centre urbain d'expression et de création montera en puissance, multipliera les contacts et élaborera un modèle de gestion, pour permettre que le Centre urbain d'expression et de création puisse continuer ses activités dans le bâtiment Couronne 40 au-delà de juin 2026. Des financements extérieurs seront recherchés, mais le cas échéant, la Commune conservera le bien en gestion.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET - ACTION

Commune : Ixelles

Date : 03/06/22

Numéro et nom du projet : 2.1 _ végétalix

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 2 - Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles, visées à l'article 60 alinéa 1er 2° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens.

à titre secondaire (pour le volet (1)) :

§ 1^{er} - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociétale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions et opérations permettant de transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la création de salons urbains et de parklets ou les opérations en lien avec un plan lumière ;

P. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Alexis Picavet

Tél. : 02/639.60.15 – 0477/25.78.32

E-mail : a.picavet@habitatetrenovation.be
Site Internet : www.habitatetrenovation.be

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Habitat & Rénovation
Forme juridique : asbl
Siège social : 29 chaussée d'Ixelles, bte 9 – 1050 Bruxelles
Personne de contact : Julien Claessens
Tél. : 0491/64.96.02
E-mail : j.claessens@habitatetrenovation.be
Site Internet : www.habitatetrenovation.be
Expériences utiles : Projet Connecteurs (2017-2021 Ixelles), projet VOLT (2021-2022 Ixelles), projet C'est Mon Squarebeek (2018-2022 Forest)

3. Partenaires du projet :

Dans le développement du projet, divers partenariats devront être noués. Toute une série de partenaires seront contactés, par exemple : EPEP, Outilthèque d'Ixelles, etc. Divers services de la Commune d'Ixelles seront associés au développement du projet, par exemple : service des Plantations, service Espaces publics, service de l'Urbanisme, etc.

Q. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet :

Le projet Végétalix consiste en l'octroi d'un subside numéraire afin de végétaliser l'espace public, au travers de 2 volets distincts :

- (1) l'installation par l'asbl Habitat & Rénovation de 2 parklets dans l'espace public qui seront gérés par des partenaires associatifs ou culturels ;
- (2) l'accompagnement par l'ASBL Habitat & Rénovation de projets citoyens de végétalisation de l'espace public (maillage vert).

volet (1) parklets.

Dans le cadre de ce projet, l'ASBL Habitat & Rénovation élaborera un projet de conception de 2 parklets originaux et leur réalisation. Un partenariat avec l'EPEP (Ecole Professionnelle Edmond Peeters) est envisagé dans le cadre de ce projet.

Les ambitions minimales concernant les parklets devront être précisées, mais doivent aller dans le sens de :

- Constructions non temporaires, en matériaux et finitions de qualité et robustes, tout en maximisant la récupération ;
- Plusieurs usages du parklet : assises et tables façon salon urbain, valves d'information, bacs pour plantations, parking vélo, etc.

Chacun des parklets sera installé devant un lieu socio-culturel d'Ixelles partenaire, qui en deviendra le gestionnaire et l'animateur. Cette relation sera décrite dans une convention Commune-Partenaire. La temporalité de cette relation devra durer 10 ans au moins. Ce parklet deviendra un lieu de vie de l'espace public ixellois, en plus d'être une vitrine du lieu socio-culturel dont il dépend – beaucoup de ces lieux socio-culturels sont peu visibles en l'état, car installés dans des maisons bruxelloises banales. L'ASBL Habitat & Rénovation veillera à ce que les futurs gestionnaires des parklets soient associés au travail de conception.

La Commune, par l'intermédiaire du Service Rénovation urbaine, sera un partenaire opérationnel essentiel, en vue de l'obtention des autorisations administratives et urbanistiques.

Les repérages des sites et des partenariats à développer avec des lieux socio-culturels potentiels feront partie de la première étape du projet. Néanmoins, certains partenaires potentiels se distinguent déjà : l'esplanade de la maison de Jeune Malinard dans la petite rue Malibran, la rue Gray avec l'Outilthèque d'Ixelles, ...

volet (2) maillage vert

Dans le cadre de ce projet, l'ASBL Habitat & Rénovation prévoit de travailler sur le renforcement du maillage vert local, qui se traduira par l'accompagnement de projets collectifs de végétalisation dans l'espace public et sera également l'occasion de travailler la sensibilisation et l'apprentissage des habitants.

La mise en place proposée de maillage vert consiste en la mobilisation des citoyens pour la réalisation de projets collectifs de végétalisation de l'espace public. Ces projets pourront être de formes diverses : installation de jardinières aux fenêtres ou bacs sur les trottoirs, pose de plantes grimpantes sur des façades, appropriation des pieds d'arbres, interventions vertes dans des interstices de l'espace urbain. Les plantes seront choisies en priorité selon certains critères : plantes locales, plantes mellifères, ou plantes comestibles (petits fruits ou aromates).

Le projet s'inscrira dans des rues définies comme étant prioritaires (sur base du potentiel de végétalisation de la rue, du profil socio-économique des habitants et de l'impact général sur le maillage vert local).

Ce processus sera accompagné de moments de dynamiques collectives, tels que des fêtes de quartier et des ateliers d'apprentissage en lien avec les plantations (ateliers de construction de jardinières, ateliers de bouture ou de semis, etc.).

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Le projet Végétalix consiste à répondre à la situation de faible végétalisation des quartiers Matonge et Gray. Végétalix propose d'impliquer des citoyens, dans une dynamique de végétalisation des quartiers en différentes localisations jugées comme prioritaires.

En outre, de nombreuses demandes de végétalisation de l'espace public ont été reçues dans le cadre du Contrat de Quartier Athénée (projet Connecteurs) ; elles n'ont pas pu être toutes rencontrées à ce jour.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☐ OUI ☒ NON
- Un projet similaire existe déjà ? : ☐ OUI ☒ NON

6. Public visé :

volet (1) parklets : associations-partenaires de la Zone de Revitalisation urbaine, avec une priorité pour les antennes implantées dans le quartier Matonge-Gray ; membres et usagers des associations partenaires ; habitants proches ; usagers des espaces publics.

volet (2) maillage vert : Le projet vise tous les habitants d'Ixelles dont le domicile se trouve dans le quartier Matonge-Gray (soit la partie nord de la Zone de Revitalisation urbaine), et qui souhaitent, par leur investissement dans le projet Végétalix, participer à la végétalisation de leur rue/quartier (espace public et espace privé vu depuis l'espace public).

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?

Pour le volet (1) parklets, l'ancrage local d'Habitat & Rénovation et son implication dans le réseau associatif ixellois, ainsi que dans ses propres activités de quartier, sont très certainement des atouts pour identifier des acteurs candidats à l'installation d'un parklet devant leur antenne.

Pour le volet (2) maillage vert, l'expérience acquise par l'ASBL Habitat et Rénovation dans le Contrat de Quartier Athénée avec le projet Connecteurs nous a bien montré qu'une dynamique collective inclusive peut se mettre en place si on met en avant la convivialité, si on est dans l'action et dans la réactivité, et si on est dans la diversité de projet. C'est pourquoi, outre les plantes grimpantes en façades qui ont un impact visuel très fort et durable (mais qui intéresseront surtout les propriétaires), nous proposerons des ateliers de réalisation de bacs et jardinières qui permettront d'impliquer le tout public dans la végétalisation de leur rue, y compris les locataires qui sont très nombreux dans ce quartier. Les ateliers de semis, boutures, construction seront des moments idéaux pour la participation des publics plus fragiles, précaires ou discrets, mais aussi essentiels pour le renforcement d'une dynamique de cohésion sociale.

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle,...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

L'ASBL Habitat et Rénovation travaille depuis très longtemps au cœur du réseau associatif de ce quartier, et compte démarcher spécifiquement auprès des bénéficiaires de ces associations qui travaillent avec des publics très variés (santé mentale, personnes âgées, personnes étrangères ou d'origine étrangère, jeunes, etc.). L'ASBL bénéficie d'un carnet d'adresse très important des habitants de ce quartier à travers leurs actions de conseiller logement, conseiller en rénovation, ou de développement local. L'ASBL envisage également communiquer auprès des commerces locaux spécialisés, qui touchent une clientèle qui a parfois l'un ou l'autre profil socio-économique plus spécifique.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ?

Pour assurer une mixité sociale plus importante dans la participation aux ateliers, des collaborations ad hoc avec BinHôme, le CPAS d'Ixelles ou les acteurs associatifs, pourront être mis en place. Pour rappel, BinHôme est déjà un partenaire significatif de la politique de la ville axe 2 à Ixelles, un projet de home communautaire social et de *kindercafé* avec espace public requalifié étant en cours de réalisation dans le cadre de PDV2 2017-2020 rue des Cygnes. Comme souligné précédemment, la diversité d'action permettra d'assurer un intérêt de plusieurs profils socio-économiques. Les actions devront être synonymes de convivialité et de réjouissance, ce sont des aspects qui sont très mobilisateurs, notamment pour les publics recherchés.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

L'ASBL Habitat et Rénovation priorisera la communication du projet sur les quelques rues identifiées comme prioritaires. L'ancrage local historique de l'ASBL permet d'avoir un bon réseau parmi les habitants et associations du quartier, nous activerons donc l'ensemble des canaux de communication du quartier (habitants relais, associations, commerces de proximité). L'ASBL Habitat et Rénovation organisera également des permanences dans les espaces publics identifiés et des porte-à-porte. Une communication ad hoc permettra d'informer la population des activités gratuites qui seront organisées.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Le projet Végétalix s'inscrira intensément dans une optique de transition ville durable, et en particulier :

- Dans une démarche Good Food, pour sa dimension nourricière ;
- Dans une perspective Zéro déchets et économie circulaire, au niveau de la récupération de matériaux pour la confection des jardinières et des parklets ;
- Dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'air, d'atténuation du changement climatique, et d'amélioration de la biodiversité locale, au niveau de la végétalisation de l'espace public.

L'ensemble du projet produira des effets bénéfiques sur le bien-être psychologique des habitants et usagers des quartiers d'Ixelles concernés.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

En plus de l'installation de 2 parklets dans l'espace public, le projet Végétalix vise une amélioration substantielle de la végétation dans 3 à 4 rues du périmètre : nous pourrions installer jusqu'à 80 plantes en façade, créer un total de 80 jardinières plantées, et aménager des dizaines de petits espaces résiduels (pieds d'arbres, bacs...).

Chaque atelier/mise en place d'activités gratuites pour les Ixellois pour construire avec eux des jardinières/bacs pour balcons/terrasses, ou pour planter, bouturer, semer, pourrait rassembler entre 10 et 20 participants, qui se seront ainsi sensibilisés aux principes de végétalisation.

Moyennant l'organisation de 8 ateliers minimum entre avril 2023 et novembre 2024, cela signifie que 80 à 160 personnes pourront avoir profité des ateliers fabrication de jardinières ou de plantation.

9. Impacts attendus :

Au terme de l'exécution du projet 2.1, on peut s'attendre à des impacts notables en termes de :

- Végétalisation de l'espace public ixellois dans la ZRU : plantes grimpantes et jardinières vues depuis l'espace public, pieds d'arbres ou espaces résiduels valorisés ;
- Capacité de certains Ixellois augmentée au niveau des compétences en jardinage et bricolage ;
- Davantage de lien social par les nouveaux moments créés autour de la végétalisation ;
- Valorisation des équipements socio-culturels devant lesquels seraient installés les parklets ;
- Réappropriation positive de l'espace public : espaces de parking transformés en espaces de vie et dédiés à rencontre et à la mobilité douce.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

volet (1) parklets :

- Bonne réceptivité des partenaires associatifs, parties-prenantes au projet 2.1, dans le cadre de la mise en place de la gestion déléguée des parklets ;
- Bonne collaboration avec les services communaux (Espaces verts, Event, Travaux publics).

volet (2) maillage vert :

- Bonne collaboration avec les services communaux (Espaces verts, Event, Travaux publics) ;
- Bonne collaboration et réceptivité des acteurs associatifs comme connecteurs avec les publics prioritaires ;
- Conditions sanitaires qui permettent les rassemblements ;
- Bonne réceptivité du public ixellois pour la participation aux ateliers.
- Adhésion des propriétaires pour les installations sur les façades.

Indicateurs de résultats :

volet (1) parklets :

- Nombre de parklet installés, avec un objectif de 2 parklets installés ;
- Niveau de satisfaction des usagers des parklets, avec un objectif de 75% d'utilisateur satisfaits ;

- Niveau d'entretien des parklets, avec comme objectif des parklets entretenus correctement tout au long de l'année.

volet (2) maillage vert :

- Nombre d'ateliers participatifs réalisés (minimum 8 > 4 ateliers menuiserie + 4 ateliers semis/plantations) ;
- Nombre de personnes participants aux ateliers (entre 10 et 20/atelier) ;
- Nombre de jardinières installées dans des espaces privés vus depuis l'espace public (minimum 60) ;
- Nombre d'amélioration ou végétalisation de petits espaces publics résiduels (minimum 20 bacs ou pieds d'arbres) ;
- Nombre de plantes grimpantes installées en façade (minimum 50) ;
- Nombre d'événements conviviaux réalisés (minimum 4) ;
- Nombre de participants à ces événements conviviaux (entre 15 et 50 participants/événement) ;
- Diversité des publics participants (locataires, propriétaires, publics des associations partenaires ou du CPAS).

R. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire⁴ :

Non

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

volet (1) parklets :

Le projet de parklet sera lancé courant 2023, pour une installation début 2024.

volet (2) maillage vert :

Le projet débutera en avril 2023 et se terminera en novembre 2024. Durée totale du projet : 20 mois.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action :

Le projet Végétalix 2.1 se déroulera dans 3 à 4 rues sélectionnées, de par le degré de priorité, qui se situent dans le quartier nord d'Ixelles (entre Matongé et la rue Gray). Les activités conviviales, les ateliers de plantation et bricolage, permettront de renforcer la convivialité et le dynamisme citoyen du quartier. La réalisation de rues intensément végétalisées qui s'intégreront dans le maillage vert déjà existant, profiteront à tout le quartier.

⁴ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

14. Engagement de personnel :

Dans le cadre de ce projet, le projet nécessite pour toute sa durée (d'avril 2023 à novembre 2024) l'engagement de 2 collaborateurs (un coordinateur et un animateur) au sein de l'ASBL Habitat et Rénovation, pour un total d'un ½ ETP sur 20 mois :

- Coordinateur : 0,1 ETP ;
- Animateur : 0,4 ETP.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	fin	Fréquence
2023	Engagement des collaborateurs au sein d'H&R	Permettre l'exécution du projet	Avril 2023	Avril 2023	Une fois
2023	Conventionnement avec l'outilthèque pour l'étude design, et, la préparation et la réalisation des ateliers jardinières	Formaliser l'organisation à venir des ateliers jardinières	Avril 2023	avril 2023	Une fois
2023	Contacts avec partenaires associatifs et communaux	Assurer de bons principes de collaboration entre les différents acteurs et formaliser les procédures	Avril 2023	Mai 2023	Une fois
2023-2024	Communication du projet et mobilisation des habitants	Assurer la participation des publics cibles visés. Fédérer les habitants d'une même rue	Mai 2023	Novembre 2024	Tâche au long cours
2023-2024	Préparation et Installation des plantes en façades	Planter les plantes grimpantes (période hivernale idéale)	Novembre 2023	novembre 2024	3 à 4 fois
2024	Réalisation des jardinières et des bacs	Impliquer aussi le public de locataires	mars 2024	juin 2024	3 à 4 fois
2023-2024	Actions de plantations, semis, boutures	Sensibilisation, formation, cohésion sociale, implication de tous les publics	Novembre 2023	Novembre 2024	Tâche au long cours (activités différentes selon les saisons)
Printemps 2023	Repérage des lieux socio-culturels partenaires	Sélection des lieux les plus adéquats pour le placement d'un parklet et permettre la signature d'une convention avec le futur gestionnaire du parklet	Avril 2023	Juin 2023	Une fois
Été 2023	Lancement de la conception & de l'exécution en vue de la construction/placement des parklets	Développer un design pour le projet	Juin 2023	Septembre 2023	Une fois

2023	Conventionnement avec les partenaires futurs gestionnaires et animateurs des parklets	Permettre la gestion des parklets par des partenaires hors Commune	Juin 2023	Décembre 2023	Une fois
Début 2024	Installation des parklets dans l'espace public devant les partenaires du projet	Visibiliser par les parklets les partenaires au projet dans l'espace public	Janvier 2024	mars 2024	Une fois
2024-2026	Gestion et animation des parklets par les partenaires du projet	Visibiliser par les parklets les partenaires au projet dans l'espace public	Janvier 2024	Juin 2026	Tâche au long cours

S. MOYENS

100% par PDV2 2021-2025.

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PDV	0	0	48.000	42.000	0	90.000
Commune	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	48.000	42.000	0	90.000

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Personnel	0	0	20.000	25.000	0	45.000
Fonctionnement	0	0	4.000	5.000	0	9.000
Investissement	0	0	24.000	12.000	0	36.000
Total	0	0	48.000	42.000	0	90.000

Informations sur les frais de fonctionnement

- Frais de coordination du projet (loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, communication) d'avril 2023 à novembre 2024 : 4.500 € ;
- Frais divers pour la réalisation des moments de sensibilisation, d'apprentissage et de convivialité, comprenant la communication (500 €), le petit matériel (700 €), le catering (800 €), les prestations de tiers pour les ateliers semis et boutures ou artistes (2.500 €). Total : 4.500 €.

Informations sur les frais d'investissement

- Conception, construction et placement de 2 parklets : 20.000 € ;
- Convention avec une asbl, Outilthèque Ixelles, pour l'étude design, la préparation et la réalisation des ateliers jardinières et bacs : 4 ateliers jardinières et bacs (1.000 € par atelier) de novembre 2022 à mai 2023, matériel pour les jardinières et utilisation d'outils compris : 4.000 € ;
- Installation de 70 supports pour plantes en façade (main d'œuvre, quincaillerie) : 6.000 € ;
- Achat des 70 plantes grimpantes, des plantes pour pieds d'arbres, jardinières et bacs + terreau : 6.000 €.

T. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : ☒ OUI ☐ NON

- Quelles démarches allez-vous entreprendre pour le pérenniser :

Au-delà de novembre 2024, la Commune d'Ixelles assure le suivi-contrôle de l'entretien des parklets par les partenaires, pour une durée de 15 ans (tel que stipulé dans la convention qui sera signée entre la commune et le partenaire gestionnaire avant le placement du parklet).

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET- ACTION

Commune : Ixelles

Date : 03/06/2022

Numéro et nom du projet : 2.2 _ matongray

Objectif opérationnel :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

§ 2 - Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles, visées à l'article 60 alinéa 1er 2° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens.

U. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles
Tél. : 02 515 61 11
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine
Forme juridique : pouvoir local
Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles
Personne de contact : Sophie Commerce
Tél. : 02 643 59 76
E-mail : sophie.commerce@ixelles.brussels
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

Expériences utiles : Architecte – urbaniste de formation, précédemment gestionnaire de projets d'architecture et de projets immobiliers dans le privé, conseillère mobilité dans une autre Commune bruxelloise.

3. Partenaires du projet :

Dans le développement du projet, divers partenariats devront être noués par le coordinateur du projet. En particulier, une coordination socio-culturelle ad hoc sera mise en place pour appuyer la réalisation du projet. Une collaboration étroite avec Ixelles-Prévention sera mise en place. Toute une série de partenaires seront contactés par exemple : Ixelles-Prévention, Malinard, SOS-Jeunes, Emergence, l'asbl de cohésion sociale, Lire et Ecrire, les écoles du quartier, les acteurs culturels du quartier, les services communaux dédiés, etc.

V. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet :

Complémentairement aux projets 1.1 et 1.2 de création et de fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création, le projet 2.2 Matongray vise à promouvoir, à faciliter et à accompagner la création de projets collectifs, citoyens et associatifs. Avec sa vocation socio-culturelle et socio-économique et son objectif général d'inclusion sociale, le projet 2.2 cible en particulier les publics fragilisés.

Pour rencontrer cet objectif, le projet 2.2 Matongray s'organisera autour de 2 volets :

(1) une coordination socio-culturelle, nommée « Plateforme MatonGray » pour fédérer un réseau d'acteurs associatifs et d'habitants ;

(2) une enveloppe budgétaire (313.750 EUR) à gérer sous forme d'octroi de subsides ou de commande de prestation, dans le cadre d'appels à projets le cas échéant, répartis sur les années 2021-2025.

La plateforme MatonGray, animée par le coordinateur du projet, aura entre-autre comme objectifs :

- De débattre des besoins prioritaires du quartier ;
- De donner une orientation au cadre de lancement de l'appel à projet ;
- De créer une synergie entre acteurs, services publics et partenaires associatifs et porteurs de projet ;
- De diffuser et de relayer les infos.

Les projets émanant des thématiques d'action retenues devront être en lien avec les objectifs opérationnels de la Politique de la Ville, décrits à l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

A titre d'exemples, ces thématiques pourront porter sur :

- L'identité du quartier Matonge et son marquage dans l'espace public ;
- L'identité du quartier Gray et de la vallée du Maelbeek et son marquage dans l'espace public ;

- Tout projet relevant de l'animation socio-culturelle portée par les acteurs de terrain mettant en valeur les dynamiques sociales du quartier ;
- La pratique artistique et sportive.

L'enjeu de ces actions devra être dans tous les cas de favoriser : la mixité de genre ; l'ouverture culturelle ; la participation ouverte à tous et à toutes ; la mise-en-valeur des talents du quartier ; l'expression citoyenne.

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Un des objectifs de la revitalisation urbaine à Bruxelles est de faire société, ce qu'on peut illustrer comme le fait de vouloir rassembler des Bruxellois dans divers projets, indépendamment de leurs caractéristiques sociales, économiques, et culturelles. Durant la dernière décennie, de nombreux événements marquants ont montré que beaucoup devait encore être fait en la matière, beaucoup de Bruxellois demeurant très peu en contact avec l'ensemble de la société. En particulier, beaucoup de jeunes bruxellois peinent encore à s'insérer sur un marché du travail aujourd'hui très concurrentiel. Mais la problématique est similaire pour d'autres publics fragilisés : personnes précarisées, minorités, etc.

Dans les quartiers allant de Matonge à Gray (toute la ZRU ixelloise, au nord de la rue de la Brasserie et à l'est de la chaussée d'Ixelles), cette problématique est particulièrement aiguë. La situation sociale problématique autour du site de Châtelailon-Plage, un espace au centre du périmètre Matongray, fait l'objet d'une attention particulière de la Commune depuis plusieurs mois, et particulièrement auprès du service Ixelles-Prévention.

C'est pourquoi le projet Matongray se justifie.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☐ OUI ☒ NON
- Un projet similaire existe déjà ? : ☐ OUI ☒ NON

6. Public visé :

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?

(Si votre projet poursuit un objectif en matière de genre, décrivez comment vous pensez atteindre le public de filles-femmes par exemple)

Il faudra être particulièrement attentif à enrichir le projet d'éléments substantiels issus du terrain et des forces vives des quartiers, ceci pour que le projet soit le plus ancré dans les quartiers et appropriable par ses habitants et usagers.

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle,...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

Pour viser une inclusivité la plus grande du projet Matongray, le moment du diagnostic mené avec le soutien de la coordination socio-culturelle sera crucial et devra permettre l'enracinement le plus fort du projet dans l'environnement humain des quartiers.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ?

Les documents des appels à projets et autres actions doivent porter des ambitions de vulgarisation et de clarté, en particulier pour les thématiques en lien avec l'identité de Matonge et le parcours urbain de la rue Gray.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.), en des rencontres directes et spécifiques avec les représentants et organisations majeures actives de la chaussée de Wavre à la rue Gray, pour qu'ils relaient les actions communales, et le cas échéant, répondent à l'appel ad hoc.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Les modalités d'action du projet de coordination/communication viseront l'optique de transition vers la ville durable.

En termes de durabilité, les dimensions éclairage et qualité environnementale des matériaux seront particulièrement regardées.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

- Diverses initiatives et actions qui améliorent l'inclusion sociale d'habitants du quartier : jeunes en décrochage, personnes en difficulté d'intégration, membres de minorités hors des dynamiques urbaines
- Diverses initiatives et actions qui génèrent des impacts positifs sur l'espace public de Matonge et de la rue Gray.

9. Impacts attendus :

- Une inclusion sociale renforcée pour beaucoup de personnes qui fréquentent les quartiers Gray et Matonge ;
- Une visibilité de la réalité culturelle et historique de Matonge améliorant l'image du quartier vers l'extérieur et vers l'intérieur ;
- Une amélioration du confort du cheminement dans la rue Gray.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

La réussite du projet dépendra partiellement de son appropriation par les acteurs des quartiers allant de Matonge à Gray.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de participants aux appels à projets/idées, le cas échéant aux marchés publics, en lien, lancés dans le cadre de la mission, avec un objectif de minimum 10 répondants pour une sélection réalisable ;
- Nombre de rencontres réalisées dans le cadre de la plateforme de coordination socio-culturelle, avec un objectif de minimum de 2 rencontres par an ;
- Nombre de partenaires présents lors des rencontres de la plateforme de la coordination socio-culturelle, avec un objectif de minimum de 10 participants par rencontre.

W. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET
--

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire⁵ (expliquez et présentez le timing prévu) :

Sera engagé un coordinateur ETP de niveau A par la Commune.

Il pilotera le projet dans ses 2 volets. Son emploi sera pris en charge sur fond propre communal.

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet dans sa globalité commencera en janvier 2021 et s'achèvera en décembre 2025.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action:

Le projet se déroulera dans les quartiers de Matonge à Gray : toute la ZRU ixelloise, au nord de la rue de la Brasserie et à l'est de la chaussée d'Ixelles.

14. Engagement de personnel :

Le coordinateur du projet (ETP, niveau A, 74.000 euro par an pendant 4 ans) est issu du service de la Rénovation urbaine.

⁵ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

Il devra assurer :

- une coordination socio-culturelle de bon niveau : capacité à créer et à fédérer un réseau d'acteurs associatifs et d'habitants ; capacité à créer une adhésion, à susciter le dialogue, à faciliter la créativité collaborative de groupes,...) ;
- des capacités administratives de montage et suivi de projets : en particulier, il s'agira de gérer l'enveloppe budgétaire, sous forme d'appels à projets, d'octrois de subsides ou de commandes de prestation, avec le soutien de la coordination socio-culturelle et selon les thématiques définies et la méthodologie actée.

Des frais de fonctionnement et des frais d'investissement seront néanmoins mis à sa disposition par PDV2 2021-2025, pour permettre la bonne gestion de l'enveloppe budgétaire.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	Fin	Fréquence
2021	Démarrage de la mission du coordinateur	Assurer le pilotage du projet	Janvier 2021	Avril 2021	Une fois
2021	Rencontre de divers acteurs des quartiers Matonge et Gray	Installer une coordination socio-culturelle pertinente	Avril 2021	Juin 2021	Une fois
2021	Mise en place de la coordination socio-culturelle	Baliser le travail de la coordination socio-culturelle pertinente	Juillet 2021	Septembre 2021	Une fois
2021	Etablissement d'un diagnostic de quartier partagé	Baliser le travail de la coordination socio-culturelle pertinente	Octobre 2021	Décembre 2021	Une fois
2021	Etablissement d'une méthodologie de travail	Baliser le travail de la coordination socio-culturelle pertinente	Octobre 2021	Décembre 2021	Une fois
2021-2024	Développement du projet thématiques	Exécuter le projet Matongray	Janvier 2022	Décembre 2024	Tâche au long cours

X. MOYENS

46% par PDV2 2021-2025 et 54% par la Commune en co-financement.

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PDV	65.000	92.500	91.250	65.000	0	0	313.750
Commune	74.000	74.000	74.000	74.000	74.000	0	370.000
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Total	139.000	166.500	165.250	139.000	74.000	0	683.750

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel	74.000	74.000	74.000	74.000	74.000	0	370.000
Fonctionnement	65.000	91.250	91.250	65.000	0	0	312.500
Investissement	0	1.250	0	0	0	0	1.250
Total (PDV)	65.000	92.500	91.250	65.000	0	0	313.750

Informations sur les frais de fonctionnement

Une enveloppe budgétaire de 294.163 € (65.000 € en 2021 pour initier le projet, puis +/- 90.000 € par an de 2022 et 2023, de 65.000 € en 2024), à gérer sous forme d'octroi de subsides ou de commande de prestation, dans le cadre d'appels à projets le cas échéant.

Informations sur les frais d'investissement

Achat du matériel nécessaire au travail administratif du coordinateur, soit un ordinateur, une imprimante, de petit mobilier, de 1.250 euro en 2022.

Y. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : ☐ OUI ☒ NON

Il sera temps, une fois la période d'exécution de PDV2 2021-2025 achevée, de faire l'évaluation du projet 2.2 et des multiples initiatives qu'il aura pu soutenir, pour juger, au mieux, à ce moment-là, de la situation des quartiers allant de Matonge à Gray. Ces quartiers auront alors peut-être davantage besoin d'autres types d'actions ou d'opérations.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET- ACTION

Commune : Ixelles

Date : 03/06/2022

Numéro et nom du projet : 3.3_Plateforme-188

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 2 - Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles, visées à l'article 60, alinéa 1er, 2° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.

à titre secondaire :

§ 3. Les actions ou opérations favorisant la lutte contre la précarité dans les quartiers, l'accueil et l'accompagnement des groupes cibles les plus fragilisés et l'insertion socio-professionnelle dans des filières porteuses d'emploi, particulièrement celles en lien avec l'aménagement du territoire et le logement, visées à l'article 60, alinéa 1er, 3° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

2° les actions ou opérations de financement et de subside d'infrastructures permettant de lutter contre la précarité ;

Z. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Directeur d'Emergence-XL (délégué à la gestion journalière) : Jamel Bahki

Tél. : 02/515.69.83 S

Site Internet : www.emergencexl.com

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Emergence-XL

Forme juridique : ASBL

Siège social : 13-19 rue du Sceptre

Personne de contact : Bahki Jamel

Tél. : 02/515.69.81

E-mail : info@emergencexl.com

Site Internet : www.emergencexl.com

Expériences utiles : Emergence-XL est une ASBL qui travaille dans le milieu socio-professionnel depuis 2009 en partenariat avec le secteur ISP de toute la Région bruxelloise. Emergence-XL gère en particulier une salle de sport dans le quartier Matongé et Gray, qui a été co-financé dans le cadre du contrat de quartier Sceptre. Ce projet favorise la mixité sociale et l'insertion à travers la pratique sportive et en permettant la rencontre avec divers publics ; jeunes, habitants du quartier, travailleurs de la commission européennes, ...

A côté de ses activités principales, Emergence-XL prend également en charge l'organisation et la coordination du festival « Expression urbaine » se tenant dans divers lieux d'Ixelles, rassemblant tous les amoureux d'Art Urbain.

Emergence-XL soutient également la création de projet par l'entremise de sa structure Start Création. Cette ASBL est locataire/gestionnaire d'une pépinière d'ASBL (structures qui se lançaient dans l'entrepreneuriat), situé Avenue Louise 209A à 1050 Ixelles et précédemment d'un autre espace situé au 83 avenue Emile de Beco, 1050 Ixelles.

3. Partenaires du projet :

F=financier O=opérationnel	Nom (partenaires donnés à titre d'exemple)	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
F	Commune	Propriétaire (mise à disposition de l'espace)	0	0
O	Commune	Propriétaire (Aide introduction du PU)	0	0
O	Réseau Ixellois dans le domaine cohésion sociale, emploi, insertion, formation et jeunesse	Relais d'infos et éventuellement partenaires pour de montage de projet	0	0

A. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet :

Le bâtiment chaussée de Wavre 188 a été acquis dans le cadre d'une opération investisseur du Contrat de Qsuarier Athénée. Le projet 3.2 à vise à développer au rez-de-chaussée de ce bâtiment une pépinière de projets associatifs et collectifs de quartier, c'est-à-dire, de mettre à disposition des locaux pour l'accompagnement d'associations travaillant pour une meilleure

cohésion de quartier et pour améliorer le vivre ensemble. Ces projets doivent avoir un impact pour le quartier et/ou être porté par les habitants/usagers du quartier.

Cette pépinière de projets associatifs et collectifs de quartier sera coordonnée par Start Création qui est un volet d'Emergence-XL accompagnant les porteurs de projets et d'autocréation d'emploi.

Ce projet sera composé de deux volets :

- Une subvention en non-numéraire pour mise à disposition des lieux en vue d'en faire un équipement de service public et d'intérêt collectif pour y tenir ses activités d'accompagnement de projets socio-culturels, d'insertion sociale et d'intégration ;
- Une subvention en numéraire pour la réalisation de travaux de rénovation des locaux par l'ASBL Emergence-XL elle-même ;
- Une subvention en numéraire pour le projet d'accompagnement et les animations de quartier menés par Emergence-XL.

Parmi les projets qui ont été pré-identifiés :

- Projets intergénérationnels, pour lutter contre l'exclusion des personnes âgées et isolées ;
- Projets socio-sportifs et socio-culturels à l'attention des jeunes du quartier, notamment des jeunes en situation de fragilité ;
- Accompagnement à l'autocréation de projet à caractère socio-culturel et sportif, aide au démarrage ;
- Projet d'insertion sociale et professionnelle ;
- Tenue d'animations de quartier (conférences, débats, atelier, expos, ...)

La coordination de la plateforme par Emergence-XL mettra en place une concertation ouverte aux habitants et associations du quartier sous forme de réunions citoyennes. Cette coordination permettra de définir les contours du projet qu'il soit le plus en adéquation avec les besoins des habitants.

Une information large et ouverte à l'attention des bénéficiaires sera établie pour assurer la transparence de l'accessibilité. Les critères d'accès et les modalités de pilotage seront définis dans un Règlement d'ordre intérieur (ROI).

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Les constats sont :

- Forte demande de la part du quartier pour la mise en place de structure d'accompagnement de projets ;
- Tissu associatif pas assez développé dans cette partie du quartier et pas en phase avec les besoins des habitants ;
- Les habitants sont en demande d'activités dans le quartier, en particulier, en fin de soirée, en journée et le week-end ;
- Le désœuvrement de certains jeunes engendre des incivilités et des soucis de voisinage, voire de la petite délinquance ;
- Manque de locaux pour le tissu associatif et pour la jeune création.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI ☐ NON ☒
- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune ? :
☐ OUI ☒ NON

6. Public visé :

Porteurs de projet en lien avec le quartier et/ou avec des gens du quartier, dans des domaines très diversifiés ; projets socio-culturels et sportifs, projets socio-économiques (dimension d'insertion sociale et/ou d'insertion professionnelle).

A travers les projets développés, tout habitant du quartier, toutes tranches de la population confondues (jeunes, femmes, personnes âgées, ...)

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?

Le projet impliquera une campagne de communication (flyers, affiches, courriers, réseaux sociaux, réseautage) pour atteindre les publics visés. De plus, Emergence-XL est implanté dans le quartier et dispose d'un réseau de partenaires solides, rassemblant des acteurs tant publics qu'associatifs, qu'elle mobilisera pour ce projet.

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle,...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

L'inclusion des publics se réalisera grâce à la communication avec ses partenaires dont les publics cibles sont variés, favorisant l'inclusion au sein du projet Plateforme-188;

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ?

La mixité sociale est à la base du projet. Le quartier est déjà extrêmement mixte, l'enjeu étant de faire se croiser ces différents publics.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

Un important travail de communication sera mené :

- Dans le quartier Tulipe et Matonge à travers la distribution d'une toute boîte et de rencontres citoyennes ;
- Via une série de partenaires associatifs, la concertation ixelloise de la jeunesse, le CPAS, la cohésion sociale, le service de prévention, ...
- Sur internet et les réseaux sociaux.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

D'une part, l'utilisation d'un bâtiment existant en phase temporaire ainsi que l'optimisation des horaires de la structure, qui permettra une utilisation en journée et en soirée, par des publics différents est une démarche qui tend vers une meilleure utilisation des ressources spatiales, et correspond donc à une démarche écologique de bonne gestion des ressources. De plus, par son aspect social et participatif, ce projet répond aux critères de projets s'inscrivant dans un développement d'une ville durable.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

Nous espérons mettre en place des projets qui permettront d'améliorer la cohésion du quartier et qui permettront aux habitants d'améliorer leur bien-être. Nous espérons améliorer le dialogue entre les jeunes et les habitants/usagers du quartier.

9. Impacts attendus :

On peut attendre des impacts du fonctionnement du projet 3.2 Plateforme 188 sur plusieurs plans :

- Amélioration de la cohésion sociale dans le quartier et des dynamiques entre habitants ;
- Promotion de l'entrepreneuriat social : (minimum 5 structures qui se partageront l'infrastructure en fonction des besoins) ;
- Permanence sociale pour orienter le public sur des questions administratives diverses et faire les relais de certains aspects vers les services Ad Hoc (au moins 150 personnes par an) ;
- Accès à des locaux pour organiser des réunions/activités/animations/événements pour des projets issus/pour le quartier.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

- Délivrance du permis d'urbanisme pour un changement d'affectation, partant d'une affectation commerciale et logement pour obtenir une affectation d'équipement d'intérêt collectif et de service public ;
- Respect du planning de la réalisation de la rénovation du bâtiment, pour permettre à l'occupation temporaire de démarrer en 2022 ;
- Bonne réceptivité des partenaires associatifs et des habitants qui seront parties-prenantes au projet 3.2.

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'association qui passe par cette plateforme pour réaliser leur projet, avec un objectif de 20 associations sur la durée de l'occupation temporaire ;
- Nombre de formations permettant la professionnalisation de ces associations, avec un objectif de 10 formations sur la durée de l'occupation temporaire ;
- Nombre de projets accueillis, avec un objectif de 50 projets sur la durée de l'occupation temporaire ;

- Nombre d'associations accompagnées et qui auront quitté cette pépinière de projet associatifs et collectifs vers un endroit plus pérenne, avec un objectif de 10 associations accompagnées sur la durée de l'occupation temporaire ;
- Nombre de dossiers de subside introduits avec l'aide de la Plateforme 188 ou avec l'aide de l'un de ses partenaires, avec un objectif de 50 dossiers de subside introduits sur la durée de l'occupation temporaire ;
- Nombre d'événements visant à renforcer la création de partenariat avec des partenaires locaux et régionaux, avec un objectif de 20 événements sur la durée de l'occupation temporaire ;
- Nombre de participants par activités et/ou par événements, avec un objectif entre 20 et 50 participants par activités et/ou par événements ;
- Niveau de satisfaction des participants aux activités/ événement avec un objectif de 75% de taux de satisfaction ;

B. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire⁶ :

- Introduction d'un permis d'urbanisme pour un changement d'affectation ;
- Visite du SIAMU ;
- Réalisation de travaux de mise aux normes et de rénovation légère en vue d'une occupation temporaire ;

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet vise à démarrer dès que possible par la réalisation de travaux de mise aux normes et de rénovation légère. L'occupation des lieux en tant qu'équipement de service public et d'intérêt collectif démarrera courant 2022 dès que ces travaux seront finalisés et que les autorisations Ad Hoc seront délivrées (permis d'urbanisme, avis SIAMU, ...). La mise à disposition s'achèvera en 2024 (pour info, à la date limite à laquelle le marché public de travaux cédant les droits réels de Wavre 188 doit avoir été publié dans le cadre du Contrat de Quartier Athénée), avec éventuellement prolongation possible sous réserve de l'accord du futur repreneur du bâtiment.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action :

L'activité sera localisée au rez-de-chaussée du bâtiment situé chaussée de Wavre 188. Le rayonnement du projet s'étendra de Châtelallion plein, de Matongé et de la Chaussée de Wavre jusqu'à place Jourdan.

14. Engagement de personnel : (ETP, période, niveau...)

Le personnel impliqué dans le projet sera du personnel mis à disposition par la Commune à travers l'ASBL Emergence-Ixelles.

⁶ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

	Date début
<i>Avis SIAMU</i>	<i>Août 2022</i>
<i>Dépôt du permis de changement d'affectation auprès des instances régionales</i>	<i>Septembre 2022</i>
<i>Conclusion d'une convention pour subvention</i>	<i>Septembre 2022</i>
<i>Début des travaux</i>	<i>Octobre 2022</i>
<i>Délivrance du permis d'urbanisme</i>	<i>Janvier 2023</i>
<i>Finalisation des travaux</i>	<i>Janvier 2023</i>
<i>Démarrage des activités de la Plateforme Wavre 188</i>	<i>Février 2023</i>
<i>Fin de la mise à disposition par la Commune (= cession des droits réels du bâtiment)</i>	<i>Août 2024</i>

C. MOYENS

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PDV2	0	94.500	0	0	0	94.500
Commune	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	0	94.500	0	0	0	94.500

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Matériel & investissement ⁷	0	30.000	0	0	0	0
Personnel	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	15.000	40.000	9.500	0	94.500
Total	0	94.500	0	0	0	94.500

⁷ Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

Informations sur les frais d'investissement

Les moyens financiers permettront de financer, via des frais d'investissement, une enveloppe de subside à l'ASBL Emergence-XL visant à faire réaliser des travaux de rénovation légère et de mise en conformité.

Informations sur les frais de fonctionnement

Les moyens financiers permettront de financer, via des frais de fonctionnement, une enveloppe de subside à l'ASBL Emergence-XL qui permettra de couvrir les frais de la logistique et l'intendance de la réalisation des actions du projet ; la communication, le matériel nécessaire aux activités, les prestations de tiers en vue de la tenue d'ateliers de cours, de catering.

D. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : ☐ OUI ☒ NON

Le projet d'accompagnement par Plateforme-188 n'existera plus en tant que tel, mais les ASBL accompagnées et dont les projets auront été pérennisés prolongeront leurs effets.

Suite à la cession des droits réels à un tiers investisseurs en 2024, il est possible que la convention d'occupation entre Emergence et ce tiers soit prolongée. En effet, cette occupation temporaire réduit le risque de squat, ce qui est un avantage non-négligeable pour un tiers investisseur.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET - ACTION

Commune : Ixelles

Date : 03/06/2022

Numéro et nom du projet : 6.1 _ coordination/communication

Objectif opérationnel :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

§ 5. Dans le cadre des actions de coordination et de communication visées à l'article 60, alinéa 1er, 6° de l'Ordonnance, le bénéficiaire désigne à tout le moins un chef de projet, en charge de la coordination et de la communication du programme de Politique de la Ville.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles
Tél. : 02 515 61 11
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine
Forme juridique : pouvoir local
Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles
Personne de contact : Sophie Commerce
Tél. : 02 643 59 76
E-mail : sophie.commerce@ixelles.brussels
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

Expériences utiles : Architecte – urbaniste de formation, précédemment gestionnaire de projets d'architecture et de projets immobiliers dans le privé, conseillère mobilité dans une autre Commune bruxelloise.

3. Partenaires du projet :

F=financier O=opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
<i>Non-pertinent</i>	<i>Non-pertinent</i>	<i>Non-pertinent</i>	<i>Non-pertinent</i>	<i>Non-pertinent</i>

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet :

Le coordinateur de la programmation assure le suivi des projets de la Politique de la Ville par le Développement des quartiers 2021-2025, la coordination générale et le suivi administratif afférent, ainsi que sa communication. Il est l'interlocuteur et l'interface entre la Commune (niveau politique et services communaux), la Région (Cabinet du Ministre et Direction de la Rénovation Urbaine), les organismes d'intérêt public concernés, les associations, les investisseurs privés et la population.

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☐ OUI ☒ NON
- Un projet similaire existe déjà ? : ☐ OUI ☒ NON

6. Public visé :

Le projet vise tous les habitants d'Ixelles dont le domicile se trouve dans la Zone de Revitalisation urbaine.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.), en des rencontres directes et spécifiques avec les représentants et organisations rassemblant les publics cibles prioritaires à Ixelles.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Les modalités d'action du projet de coordination/communication viseront l'optique de transition vers la ville durable.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

L'objectif du projet coordination/communication est que tous les projets du programme PDV2 2021-2025 soient développés conformément aux fiches-projets approuvées et que leurs publics respectifs soient atteints.

9. Impacts attendus :

On peut s'attendre à des impacts positifs dans la ZRU ixelloise au terme de l'exécution et de la mise-en-œuvre de la programmation PDV2 2021-2025 sur l'ensemble des objectifs opérationnels de l'arrêté politique de la ville qui justifient ces projets.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

- rapport d'activité ;
- suivi régulier de l'avancée des projets par la Région ;
- comités d'accompagnement régionaux.

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET
--

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire⁸ (expliquez et présentez le timing prévu) :

Aucune phase préparatoire n'est nécessaire, le projet démarrant quand l'exécution du programme commence.

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet démarre en janvier 2021 et s'achève en juin 2026.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action :

Le projet se déploie sur tout le territoire de la ZRU ixelloise, et en particulier sur les quartiers spécifiquement concernés par les projets de la PDV2 2021-2025 à Ixelles.

14. Engagement de personnel :

Engagement d'1 ETP de niveau A, en charge de la coordination et de la communication, du programme, à temps-plein, de juin 2021 à juin 2026

1 ETP/an = 55.000 euro/an

⁸ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Les actions à mener sont la supervision de l'ensemble des actions des projets du programme PDV2.

D. MOYENS

100% par PDV2 2021-2025.

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PDV	31.134	62.268	62.268	62.268	62.268	31.134	311.340
Commune	0	0	0	0	0		0
Autres	0	0	0	0	0		0
Total	31.134	62.268	62.268	62.268	62.268	31.134	311.340

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Matériel & investissement ⁹	567	1.134	1.134	1.134	1.134	567	5.670
Personnel	30.000	60.000	60.000	60.000	60.000	30.000	300.000
Fonctionnement	567	1.134	1.134	1.134	1.134	567	5.670
Total	31.134	62.268	62.268	62.268	62.268	31.134	311.340

Frais d'investissement

Les dépenses d'investissement du projet consisteront en la dépense de 1.134 euros chaque année (et 567 euros en 2021 et en 2026) et pour couvrir des frais comme : achat du petit matériel de bureau, achat du mobilier de base pour le travail administratif.

⁹ Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

Frais de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du projet consisteront en la dépense de 1.134 euros chaque année (et 567 euros en 2021 et en 2026) et pour couvrir des frais comme : frais de catering, frais de communication, etc.).

E. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : ☐ OUI ☒ NON

Il n'y aura pas en tant que telle de coordination après juin 2026, toutefois, la Commune veillera à la poursuite maximale des dynamiques de projets esquissés dans le cadre de PDV2 2021-2025.